Le 30 avril 2019

Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 29 avril 2019
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	VOTE
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES ***Rapporteur : Christophe BÉCHU***	
1°) Dénomination du Centre de congrès en hommage à Jean MONNIER, ancien Maire de la Ville d'Angers (*DEL-2019-143)*	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
2°) Dénomination d'une esplanade en hommage à Jean-Claude ANTONINI, ancien Maire de la Ville d'Angers (*DEL-2019-144)*	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
POLITIQUE DE LA VILLE ***Rapporteur : Michelle MOREAU***	
3°) Projet DEMOS - Approbation du financement Contrat de Ville (*DEL-2019-145)*	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN ***Rapporteur : Roch BRANCOUR***	
4°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études global confié à ALTER Public- Avenant n°4 - Approbation. (*DEL-2019-146)*	***ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.***

DOSSIERS	VOTE
NPNRU	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
5°) NPNRU - Quartier Belle-Beille - Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - Modernisation d'un espace récréatif - Avenue Notre Dame du Lac - Protocole d'accord - Approbation (*DEL-2019-147*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
Rapporteur : Roch BRANCOUR	
6°) NPNRU - Quartier Belle-Beille - Boulevard Victor Beaussier - Cession d'un ensemble immobilier (*DEL-2019-148*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
7°) NPNRU - Quartier Monplaisir - Rue de Normandie - ALTER Public - Cession de locaux (*DEL-2019-149*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
POLITIQUE DE LA VILLE	
Rapporteur : Michelle MOREAU	
8°) Contrat de ville - 1ère programmation 2019 - Attribution de subventions - Avenants - Approbation (*DEL-2019-150*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
9°) Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire - Convention Territoriale Globale (CTG) - Convention de financement - Approbation (*DEL-2019-151*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	
Rapporteur : Caroline FEL	
10°) Association Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Attribution de subvention - Convention - Approbation (*DEL-2019-152*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
11°) Projet Educatif Local (PEL) - Année scolaire 2018 / 2019 - Opération "Où il fait bon lire" - Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Les Francas 49 - Attribution de subventions (*DEL-2019-153*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
12°) Angers Proxim'Services - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-154*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
13°) Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier - Multi-accueil "La Petite Compagnie" - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation (*DEL-2019-155*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
14°) Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Aide à l'installation (*DEL-2019-156*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
Rapporteur : Alain FOUQUET	
15°) Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou théâtre - Festival d'Anjou édition 2019 - Convention de financement - Approbation (*DEL-2019-157*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** ***Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.***
16°) Eglise Saint-Joseph - Restauration d'un tableau d'Eugène Appert - Mécénat financier - Fondation du Patrimoine - Convention - Approbation (*DEL-2019-158*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
17°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets (*DEL-2019-159*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
Rapporteur : Christine BLIN	
18°) Bibliothèque municipale - Année Camille Lepage - Expositions et évènements en hommage à Camille Lepage et Leila Alaoui - Convention de partenariat - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-160*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Roselyne BIENVENU	
19°) Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-161*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
20°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Parcours bien- être-sport-santé "Topette" - Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) - Convention - Approbation (*DEL-2019-162*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
21°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions "manifestations" (*DEL-2019-163*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
22°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Caisse d'Allocations Familiales - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2019-164*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

Rapporteur : Claudette DAGUIN	
23°) Plan municipal sport santé - Association Espérance - Raid de l'Espérance - Attribution d'une subvention (*DEL-2019-165*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
RESSOURCES HUMAINES	
Rapporteur : Benoit PILET	
24°) Régime indemnitaire - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). (*DEL-2019-166*)	***ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.***
25°) Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents. (*DEL-2019-167*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
26°) Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL Lamoura) - Contribution des villes membres pour l'année 2019 - Approbation (*DEL-2019-168*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** ***Abstentions: 53***
RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	
27°) Angers Fête l'Europe - Edition 2019 - Présentation du programme - Attribution de subventions (*DEL-2019-169*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** ***N'a pas pris part au vote: M. Bruno GOUA.***
28°) Ville jumelle de Wigan - Angers Intrépide Football - Attribution de subvention (*DEL-2019-170*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
29°) Soutien aux déplacements de groupes angevins à l'étranger - Maïwoche à Osnabrück - Attribution de subventions (*DEL-2019-171*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
30°) Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (*DEL-2019-172*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES*** ***Abstention: 1, M. Alain PAGANO.***

BATIMENTS	
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
31°) Halle de tennis Jean Bouin - Réfection de la couverture et renforcement de la charpente - Protocole d'accord transactionnel - Approbation (*DEL-2019-173*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
32°) Stade André Bertin - Extension et création de locaux sportifs - Marchés de travaux - Demande de subvention (*DEL-2019-174*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
33°) Parc des Sports de la Baumette - Boulodrome - Avenants aux marchés de travaux - Approbation (*DEL-2019-175*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
34°) Conservatoire à Rayonnement Régional - Aménagement de l'auditorium de la chapelle - Marchés de travaux (*DEL-2019-176*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	
35°) Quartiers Doutre - Saint-Jacques - Nazareth - Centre-Ville/Lafayette/Eblé, Deux Croix/Banchais, Belle-Beille - Dénominations et prolongations de voies. (*DEL-2019-177*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
36°) Quartiers Centre-Ville Lafayette Eblé et Saint-Serge Ney Chalouère - Dénominations de deux voies, d'une esplanade, d'un parc, d'un pont et changement de nom d'une voie existante (*DEL-2019-178*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
37°) Quartier Monplaisir - Installation d'un réseau de chaleur - Société Méoréso - Convention - Approbation (*DEL-2019-179*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
38°) RD 323 Voie des Berges - Liaison Ouest - Département de Maine-et-Loire - Convention d'éclairage public - Approbation (*DEL-2019-180*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
COMMANDE PUBLIQUE	
39°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (*DEL-2019-181*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON	
40°) Médiation sociale dans les quartiers de la Ville d'Angers - Groupement de commandes avec les bailleurs sociaux - Avenant au marché public - Approbation (*DEL-2019-182*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	
Rapporteur : Isabelle LE MANIO	
41°) Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Patrimoine arboré - Sensibiliser les Citoyens - Fransylva - Convention d'animation - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2019-183*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN ***Rapporteur : Roch BRANCOUR***	
42°) PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Révision Générale - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (*DEL-2019-184*)	***PREND ACTE***
43°) Quartier Centre-Ville Lafayette - Place du Ralliement - Rue Chaussée Saint-Pierre - Grand Théâtre - Volumétrie - Régularisation (*DEL-2019-185*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
44°) Quartier Centre-Ville Lafayette - Rue Plantagenêt - Hôtel de la Godeline - Résiliation du bail emphytéotique (*DEL-2019-186*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
45°) Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - 39 rue Boreau - Déclassement du domaine public (*DEL-2019-187*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
46°) Quartier Madeleine Justices - Stade Raymond KOPA - Bail emphytéotique avec ANGERS SCO - Transfert à la société SCO INVEST - Approbation (*DEL-2019-188*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
47°) Quartier Roseraie - 28 boulevard Jacques Portet - Bail emphytéotique avec la SCI de la Roseraie - Résiliation (*DEL-2019-189*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
48°) Quartier Roseraie - 28 boulevard Jacques Portet - Cession d'un ensemble immobilier (*DEL-2019-190*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
49°) Angers Cœur de Maine - Centre-Ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°5 - Approbation. (*DEL-2019-191*)	***ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.***
50°) Angers Coeur de Maine - Site Ligny Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°1 - Approbation (*DEL-2019-192*)	***ADOPTE A LA MAJORITE Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.***
51°) Quartier Deux-Croix Banchais - Avenue Montaigne - Imagine Angers - Projet CLIMAX - Dépôt du permis de construire - Autorisation d'accéder au site - Approbation (*DEL-2019-193*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***

Rapporteur : Richard YVON 52°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (*DEL-2019-194*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
FINANCES ***Rapporteur : Daniel DIMICOLI*** 53°) Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette (*DEL-2019-195*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
SANTE PUBLIQUE ***Rapporteur : Gilles GROUSSARD*** 54°) Contrat de Ville - Projet interprétariat médico-social - Association APTIRA - Attribution de subvention - Avenant - Approbation (*DEL-2019-196*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE ***Rapporteur : Karine ENGEL*** 55°) Angers Cœur de Maine - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Propositions de la commission - Conventions de transaction - Approbation (*DEL-2019-197*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES 56°) Brevet d'Initiation Aéronautique - Partenariat avec la Base Aérienne 105 d'Evreux - Convention - Approbation (*DEL-2019-198*)	***ADOPTE A L'UNANIMITE***
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	***PREND ACTE***
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	***PREND ACTE***
◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

Christophe BECHU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 1 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-143***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Dénomination du Centre de congrès en hommage à Jean MONNIER, ancien Maire de la Ville d'Angers

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Jean MONNIER est décédé le 26 octobre 2018. Maire d'Angers de 1977 à 1998 et Président du District urbain d'Angers, devenu Communauté d'agglomération de 1977 à 2001, il a profondément marqué de son empreinte, la ville et le territoire angevin.

Bâtisseur, visionnaire, Jean MONNIER était pragmatique, convaincu et convainquant, exigeant, libre et humaniste.

Jean MONNIER a inauguré le Centre de congrès en février 1983 en présence de son ami Michel ROCARD, alors, Ministre d'Etat chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Cet équipement s'est rapidement imposé comme l'un des plus importants de l'Ouest. Au moment où la Ville, a fait le choix de donner une seconde vie à ce Centre de congrès rénové, modernisé, embelli et agrandi, l'occasion nous est donnée de rendre hommage à l'homme d'exception qui était fier d'un équipement, outil majeur du rayonnement d'Angers et de notre agglomération.

3 mai 1930 – 3 mai 2019 : 89 ans séparent ces deux dates, celle de la naissance de Jean MONNIER, celle de la renaissance du Centre de congrès qu'en accord avec sa famille, il est proposé de dénommer désormais « Centre de congrès Jean MONNIER ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la nouvelle dénomination du Centre de congrès : « Centre de congrès Jean MONNIER ».

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 2 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-144***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Dénomination d'une esplanade en hommage à Jean-Claude ANTONINI, ancien Maire de la Ville d'Angers

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Maire d'Angers de 1998 à 2012, Jean-Claude Antonini est décédé le 8 février 2019.

Jean-Claude Antonini a marqué l'histoire de la Ville d'Angers par les aménagements qui se sont réalisés pendant ses mandats et sous son impulsion. Il a laissé une trace dans de nombreux domaines, que ce soit l'environnement, l'urbanisme ou la solidarité.

Jean-Claude Antonini était aussi un élu qui attachait une très grande importance à la culture et au fait qu'elle puisse être accessible au plus grand nombre. Les Angevins lui doivent notamment le théâtre Le Quai, dont il a initié la création et qu'il a inauguré.

Pour cette raison, et afin que le nom de Jean-Claude Antonini soit définitivement lié à l'histoire d'Angers, la Ville souhaite rendre hommage à son ancien maire.

En accord avec la famille de Jean-Claude Antonini, il est proposé de dénommer l'esplanade située devant le théâtre Le Quai « Esplanade Jean-Claude Antonini ».

Voie	Tenant	Aboutissant
Esplanade Jean-Claude ANTONINI Maire d'Angers 1940-2019	Avenue Yolande d'Aragon	Boulevard Henri Arnauld

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la dénomination de la voie, comme énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 3 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-145***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Projet DEMOS - Approbation du financement Contrat de Ville

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Porté par la Philharmonie de Paris, DEMOS est un projet de démocratisation culturelle se déroulant sur 3 ans et centré sur la pratique musicale en orchestre qui s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant en quartiers prioritaires.

Cette opération a été initiée à l'échelle nationale à partir de l'année 2000 : 42 orchestres ont ainsi été créés sur la période 2000-2018, touchant 4 290 enfants.

L'opération DEMOS continue aujourd'hui son développement, avec l'ambition d'atteindre 60 orchestres créés, concernant 6 000 enfants. Le projet DEMOS à Angers réunira 105 enfants issus des 7 quartiers prioritaires de la ville sur la base de 15 enfants par groupe. Ces enfants seront proposés et choisis par des animateurs de la Ville et des Maisons de quartier.

Les enfants suivront 3 à 4 heures d'apprentissage instrumental par semaine, en dehors du temps scolaire avec un regroupement toutes les 6 semaines, dans la Salle Dervaux de l'Orchestre National des Pays de la Loire. L'enseignement sera assuré par des professeurs de musique du conservatoire, accompagnés par un référent social. Des collaborations sont notamment envisagées avec l'Orchestre National des Pays de la Loire, et Angers Nantes Opéra.

Ce projet est totalement gratuit pour les enfants participants, les instruments étant mis à disposition par la Philharmonie. Si les enfants souhaitent conserver une pratique musicale à l'issue de leur participation au projet, ils pourront garder l'instrument qui deviendra leur propriété.

Ce projet, déposé par la Direction Cultures, Patrimoines et Créations, au Contrat de ville, sera également financé par l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, et à recevoir les participations financières des partenaires du Contrat de Ville d'Angers Loire Métropole.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

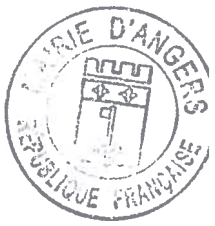

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 4 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 4 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-146***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études global confié à ALTER Public- Avenant n°4 - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études global visant à définir le projet urbain Angers Cœur de Maine et à préciser les conditions de faisabilité technique, administrative et financière des opérations envisagées sur les sites Centre-Ville Maine et Quai Saint-Serge.

Ces études préalables ont par la suite permis de confier à ALTER Public, par le biais de plusieurs mandats d'études et travaux, la réalisation des aménagements programmés sur ces deux sites stratégiques et prioritaires.

En complément et afin de prolonger l'élaboration du projet urbain Angers Cœur de Maine dans son ensemble et de préciser les objectifs d'aménagement sur les autres sites du projet, la Ville d'Angers a approuvé, par délibération du 26 octobre 2015, un avenant n°1 au mandat d'études global visant d'une part, à accompagner la collectivité dans la définition des quatre orientations générales du projet urbain Angers Cœur de Maine (apaisement de la voie des berges, Plan Programme Rives Vivantes, intervention urbaine sur le bas du centre-ville et transformation de la zone d'activités de Saint Serge) et, d'autre part, à engager les études pré-opérationnelles visant à définir une première transformation de la voie des berges. C'est ainsi qu'un mandat de travaux a été confié à ALTER Public, pour la réalisation de l'aménagement du secteur Ligny–Jean-Turc au pied du Château d'Angers et, un mandat de travaux pour l'aménagement de la voie des berges au niveau de la Baumette et de Saint-Serge.

Par délibération du 28 novembre 2016, un deuxième avenant a permis d'engager les études et missions suivantes visant principalement à actualiser l'inventaire faune et flore sur le périmètre du projet Angers Cœur de Maine , à finaliser le Plan Programme Rives Vivantes par l'équipe GRETHER, à concevoir les grandes lignes du projet urbain de renouvellement de Saint-Serge Faubourg Actif, à accompagner l'évolution du Marché d'Intérêt National, à proposer un Plan Lumière sur le périmètre d'Angers Cœur de Maine, à préparer l'accord de la Direction Départementale des Territoires sur le projet Angers Cœur de Maine et de ses déclinaisons opérationnelles, et à proposer une méthode pour les interventions à programmer sur les îlots urbains du bas du centre-ville.

Par délibération du 26 mars 2018, un troisième avenant a permis de poursuivre la concertation autour du Plan Programme Rives Vivantes avec les acteurs de la rivière mais aussi d'engager les études préalables au renouvellement du site Saint-Serge Faubourg Actif.

Il convient, aujourd'hui, de proposer les perspectives pour l'année 2019, avec la conclusion d'un avenant n°4. Ainsi, il est prévu d'engager dès 2019 :

- une réflexion permettant de mettre en place un plan de gestion de la vie de la rivière et visant à étudier le potentiel de la Maine en matière de tourisme fluvial ;

- les études de préfiguration d'aménagement de quatre sites identifiés comme prioritaires : le secteur du Quai Ligny, au pied du Château ; les quais Gambetta et Félix-Faure ; le secteur de Saint-Serge avec la poursuite de l'apaisement de la voie des berges et l'aménagement, la réalisation d'une voie d'entrecroisement le long de la voie des berges et l'aménagement des espaces situés devant l'université et le cinéma ; et la promenade de Reculée ;

- d'appuyer ces études d'aménagement sur des études techniques plus précises (diagnostic d'ouvrages, relevés de berges, études de pontons, études environnementales type loi sur l'eau ou étude d'impact…) ;

- d'accompagner ces études d'une concertation avec les acteurs de la rivière amorcée à ce sujet en 2016 afin d'aboutir à l'établissement d'un Plan-Programme Rives Vivantes partagé avec les acteurs de la rivière et les Angevins.

Les missions d'Assistant au Maître d'Ouvrage assurées par l'équipe GRETHER seront maintenues mais revues à la baisse en raison du niveau d'engagement avancé du projet Angers Cœur de Maine.

Une convention d'Assistant au Maître d'Ouvrage avec la LPO ANJOU permettra d'actualiser l'inventaire Faune et flore et d'accompagner les études d'aménagement du plan Rives Vivantes d'une expertise environnementale.

Le coût des études à confier aux tiers est estimé à titre prévisionnel à 216 667 € HT auquel s'ajoutera la rémunération de la SPL ALTER Public fixée à la somme de 50 000 € HT. Le mandataire s'engage à faire réaliser par des tiers les études et à les présenter au mandant dans un délai de douze mois à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant n°4.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 au mandat d'études « Angers Cœur de Maine » confié à ALTER Public d'un montant de 266 667 € HT (soit 320 000 € TTC) dont 216 667 € HT (260 000 € TTC) d'études confiées à des tiers ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer ;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 5 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 5 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-147***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - Modernisation d'un espace récréatif - Avenue Notre Dame du Lac - Protocole d'accord - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers conduit une politique de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) renforcée dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU), composante du Contrat de Ville.

La Ville d'Angers souhaite procéder à des travaux pour la modernisation d'un espace récréatif au 32 Avenue Notre Dame du Lac.

Il y a lieu d'envisager un protocole d'accord permettant à la Ville d'Angers d'intervenir sur la parcelle cadastrée section EX 551, propriété d'Angers Loire Habitat afin de procéder à la réalisation de ces travaux pour un montant estimé à 45 000 € TTC.

L'ouvrage réalisé deviendra propriété de la Ville d'Angers qui en assurera l'entretien et la maintenance dès réception.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord avec Angers Loire Habitat permettant à la Ville d'Angers d'intervenir pour la modernisation de l'espace récréatif situé au 32 Avenue Notre Dame du Lac (parcelles EX 551) pour un montant estimé à 45 000 € TTC.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 6 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-148***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Boulevard Victor Beaussier - Cession d'un ensemble immobilier

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Belle-Beille, il est prévu la construction d'un immeuble en ossature bois appelé « les Bois d'Angers ». En 2016, la Ville d'Angers a en effet été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national organisé par le Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) et l'Association pour le Développement d'Immeubles à Vivre en Bois (ADIVBois) pour accueillir l'un des premiers immeubles de dix étages en bois. Ce projet s'inscrit dans la nécessaire transition écologique.

Pour ce faire, il est prévu de céder à ALTER Public, l'assiette foncière du projet situé au 2 Boulevard Victor Beaussier à Angers, détaillé ci-après :

SECTION CADASTRALE	N° PARCELLE	SURFACE
HT	28p	Environ 45 ca
Domaine public		Environ 04 a 41 ca
HT	24 + 21	Environ 52 a 19 ca
TOTAL		**Environ 57 a 05 ca**

Ces parcelles sont désormais désaffectées et déclassées du domaine public. ALTER Public procèdera à la démolition des biens bâtis sur ces parcelles et les aménagera, avant revente à un promoteur en vue de la réalisation de ce projet. Cette cession s'effectuera moyennant le prix de 630 000 €. ALTER Public paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique, de ses suites et conséquences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération DEL-2018-346 du Conseil municipal du 24 septembre 2018 concernant le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 442 m², sise sur le Boulevard Victor Beaussier,
Considérant la délibération DEL-2019-72 du Conseil municipal du 25 février 2019 concernant le déclassement de parcelles bâties situées au 2 boulevard Victor Beaussier,
Considérant l'avis conforme du Service Local du Domaine du 1er avril 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la vente de l'ensemble immobilier dont les références figurent ci-dessus et situé 2 boulevard Victor Beaussier, au profit d'ALTER Public, pour un montant de 630 000 €,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 6 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 7 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-149***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

NPNRU - Quartier Monplaisir - Rue de Normandie - ALTER Public - Cession de locaux

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

En vue du projet de renouvellement urbain sur le quartier Monplaisir, il a été décidé de revendre les locaux situés 7 et 9 rue de Normandie, occupés précédemment par le Bureau de Police et une association, au profit d'ALTER Public qui a en charge la démolition/reconstruction du centre commercial du quartier Monplaisir.

Cette cession concerne la partie bâtie de la parcelle cadastrée section BE n°343 dont la surface cadastrale est de 295 m² environ. Ces biens sont désormais désaffectés et déclassés du domaine public.

La vente s'effectuera moyennant le prix de 240 000 €.

ALTER Public paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique, de ses suites et conséquences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération DEL-2019-39 du Conseil municipal du 28 janvier 2019, approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public des locaux,
Considérant l'avis du Service Local du Domaine du 13 février 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la vente des locaux désignés ci-dessus, situés 7 et 9 rue de Normandie, au profit d'ALTER Public, pour un montant de 240 000 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 8 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 8 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-150***

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de ville - 1ère programmation 2019 - Attribution de subventions - Avenants - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2022. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré permettant la réduction des inégalités entre le territoire de l'agglomération et les quartiers prioritaires.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine. Cette première programmation d'actions 2019 soutiendra 30 actions pour les montants suivants :

Pilier Cohésion Sociale : **20** actions pour 99 064 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville portés par la Mission Politique de la ville et 30 000 € au titre des crédits de droit commun :

- « Colocation à projets solidaires » portée par l'AFEV, pour 4 750 €,
- « Fit and moove » portée par l'ASEA, pour 2 100 €,
- « Plaisir et alimentation » portée par l'association des habitants de Monplaisir, pour 2 800 €,
- « Couleur d'hiver » portée par l'association des habitants de Monplaisir, pour 6 000 €,
- « Vélo école adultes Monplaisir » portée par l'association des habitants de Monplaisir, pour 4 500 €,
- « Chants d'ailleurs » portée par Cinémas et cultures d'Afrique, pour 3 000 €,
- « Passeurs d'image » portée par Cinéma parlant, pour 3 000 €,
- « Etre une femme, et si on en parlait » portée par la CLCV, pour 3 540 €,
- « Musiquamix » portée par Eoliharpe, pour 10 500 €,
- « A corps et au cœur des femmes » portée par Femmes d'ici et d'ailleurs, pour 1 500 €,
- « Animations 6-11 ans » portée par les Francas, pour 9 600 €,
- « Le cinéma c'est mon plaisir, 2ème édition » portée par l'Autre vie du papillon, pour 18 000 €,
- « Projet de médiation artistique Fun kid's » portée par L'R de rien, pour 1 960 €,
- « Le bal des percussions frappées » portée par Orange platine pour 12 000 €,
- « Animations de proximité au Grand Nozay » portée par Paq la lune pour 3 500 €,
- « Osez l'international » portée par Parcours le monde, pour 11 500 €,
- « Quartiers de la connaissance » portée par les Petits débrouillards, pour 17 619 €,
- « Sport, santé, bien-être aux Hauts-de-Saint-Aubin », portée par Siel Bleu pour 5 270 €,
- « Eveil culturel sur l'espace public en direction des familles et de la petite enfance » portée par Toile d'éveil, pour 6 425 €,
- « Musicalités des langues » portée par Toile d'éveil, pour 1 500 €.

Pilier Emploi et Développement économique : 3 actions pour 12 200 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville :

- « Permis citoyen », portée par le centre communal d'action sociale d'Angers, pour 5 000 €,
- « Dynamic emploi », portée par l'association Filalinge, pour 5 000 €,
- « Coup de boost », portée par la Mission locale angevine, pour 2 200 €.

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 6 actions pour 47 700 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Politique de la ville et 2 000 € au titre des crédits de droit commun :

- « Appart infos », portée par la CLCV Angers, pour 14 000 €,
- « Rencontre culturelle et économique des habitants sur le territoire », portée par Libres filmeurs, pour 11 000 €,

- « Poursuivre l'implication des habitants sur le jardin sonore », portée par Libro jardin, pour 2 000 €,
- « Pause jardin » portée par la régie de quartiers d'Angers, pour 7 700 €,
- « Du potager à l'assiette », portée par la régie de quartiers d'Angers, pour 10 000 €,
- « Belle-Beille, un quartier en cases, reportage graphique autour de l'opération de renouvellement urbain », portée par l'association Report Cité, pour 5 000 €.

Partie Ingénierie : 1 action pour 2 273 € au titre des crédits de droit commun Politique de la Ville portée par la Mission Politique de la ville. La Communauté urbaine est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville. Cette action est confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).
La Ville d'Angers verse une participation de 2 273 € à Angers Loire Métropole pour le financement de cette mission.

Certains projets déposés par les maisons de quartier ont fait l'objet d'un soutien dans le cadre de cette programmation. Afin de ne pas multiplier les avenants aux conventions, les soutiens seront présentés de manière globale, à l'occasion de la 2ème programmation de l'appel à projets du contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019

DELIBERE

Approuve les avenants aux conventions pour chacune des associations suivantes :

- Association des habitants de Monplaisir
- Cinémas et cultures d'Afrique
- Cinéma parlant
- Régie de Quartiers d'Angers ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions précitées.

Attribue, au titre du Contrat de ville, une subvention totale de 193 237 € pour les 30 actions précitées, selon les modalités de versement définies en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

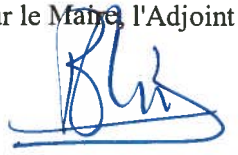

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 9 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-151***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire - Convention Territoriale Globale (CTG) - Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Par délibération du 25 mars 2019, la Ville d'Angers et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire se sont engagées dans un partenariat réaffirmé et transversal par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ayant pour objet notamment d'être plus efficace sur certains enjeux du territoire insuffisamment couverts.

A cette occasion, la Ville d'Angers a réalisé un diagnostic sur le territoire et le partenariat avec la CAF, ayant amené à la réalisation d'une vidéo par la société Zède Grafik. C'est un outil de communication permettant de promouvoir le partenariat entre les deux institutions en direction des habitants du territoire angevin.

La Caisse d'Allocations Familiales propose aujourd'hui une convention de financement concernant l'aide au diagnostic permettant ainsi de percevoir une subvention pour la réalisation de la vidéo.

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire accorde à la Ville d'Angers une subvention de 2 925 € destinée à la réalisation du diagnostic de la Convention Territoriale Globale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2019-91 du Conseil municipal du 25 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Approuve le versement de la subvention de 2 925 € versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 10 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 10 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-152***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Attribution de subvention - Convention - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers entend soutenir un certain nombre d'associations et de projets dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de sa politique éducative. Ainsi, le soutien aux apprentissages, au développement du langage, au sport et à la santé, et de façon complémentaire, au développement de la citoyenneté et des droits de l'enfant en sont des axes forts.

La Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) a pour objet, par ses statuts, d'agir notamment en faveur du développement de l'action éducative locale pour permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, avec pour fondements des valeurs humanistes de laïcité, de citoyenneté active, d'égalité et de solidarité.

La Ville d'Angers soutient les actions de cette association en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour l'année 2019, il est proposé une subvention à hauteur de 29 660 €, se répartissant comme suit :

- 14 260 € pour les actions en faveur du développement de l'action éducative locale,
- 9 800 € pour la coordination des actions périscolaires et extrascolaires,
- 5 600 € pour la mise en place d'ateliers artistiques et d'expression dans les écoles du réseau REP et REP+.

Une convention d'objectifs, définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien aux actions de la FOL 49.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions d'un montant total de 29 660 € pour la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) se répartissant comme suit :

- 14 260 € versés en une fois à la signature de la convention d'objectifs,
- 9 800 € versés en 1 fois en octobre,
- 5 600 € versés en 1 fois en octobre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 10 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 11 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-153***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Projet Educatif Local (PEL) - Année scolaire 2018 / 2019 - Opération "Où il fait bon lire" - Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) - Les Francas 49 - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'un des axes forts du Projet Educatif Local (PEL) consiste à encourager toute initiative propre à développer la maîtrise du langage, de la lecture et de la réflexion auprès des enfants angevins. Le Comité thématique interinstitutionnel « dire, lire, écrire et jouer » du PEL permet ainsi la réalisation de plusieurs types d'actions avec un fort développement dans le cadre des nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : les ateliers « histoires de jouer » menés en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire.

Le Comité a également travaillé sur la notion de parcours et de continuité éducative. Depuis 2012, la FOL de Maine-et-Loire propose, en partenariat avec les Francas, l'opération « Où il fait bon lire » sur le temps extrascolaire avec des temps axés autour du livre, en prolongement des ateliers périscolaires. Chaque année, un thème est choisi : pour cette édition, il s'agissait de la musique et la littérature.

L'action s'est déroulée en deux temps : des ateliers de sensibilisation et de pratique artistique en lien avec le thème sur 2 jours des vacances scolaires de printemps et l'organisation d'un rallye littéraire le 11 avril 2019.

Concernant la Ville d'Angers, le rallye littéraire a permis de s'adresser aux enfants des quartiers prioritaires afin de les sensibiliser en amont au processus de création et de leur faire découvrir de façon active des lieux ressources accessibles à tous (musées, bibliothèques, etc).

Beaucoup de partenaires se sont mobilisés : Ville d'Angers, Département de Maine-et-Loire, Etat (Cohésion sociale), associations, librairies indépendantes, structures culturelles ....

Le coût global de l'opération s'élève à 11 800 €.

Pour la partie angevine, une aide de la Ville est sollicitée à hauteur de 4 400 € :

- 2 200 € pour la FOL 49
- 2 200 € pour les Francas 49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 11 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Approuve la convention 2018 / 2019 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) et les Francas 49 dans le cadre de l'opération « Où il fait bon lire ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions d'un montant de :

- 2 200 € pour la FOL de Maine-et-Loire, (Action culturelle : 1 000 € + Direction Education Enfance : 1 200 €)
- 2 200 € pour les Francas 49, (Action culturelle : 1 000 € + Direction Education Enfance : 1 200 €).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 12 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 12 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-154***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Angers Proxim'Services - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'Association Angers Proxim'Services propose depuis 1993 des services à domicile sur la Ville d'Angers, notamment la garde d'enfants.

Il s'agit d'une action inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Ville d'Angers et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2016 / 2019 et approuvé par la délibération du 24 octobre 2016.

La convention, conclue pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2019, avec l'association Angers Proxim' Services, vise à faciliter et rendre accessible la garde d'enfants sur des horaires atypiques, pour des familles fragilisées, isolées et en démarche d'insertion professionnelle. Elle permet de proposer à ces familles des tarifs adaptés à leurs revenus.

L'avenant à la convention a pour objectif de fixer à 35 000 € le montant maximum de la subvention attribuée à l'association Angers Proxim' services par la Ville d'Angers pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2017-133 du Conseil municipal du 27 mars 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Angers Proxim' Services.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Attribue à l'Association Angers Proxim'Services pour l'année 2019 une subvention de 35 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 13 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 13 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-155***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) - Soutien financier - Multi-accueil "La Petite Compagnie" - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGeSA) dispose d'un multi-accueil de 60 places situé 56 Rue du Capitaine Echemann à Angers.

Cette activité est inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville d'Angers et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2016 / 2019 et approuvé par délibération du 24 octobre 2016.

Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'IGeSA jusqu'au 31 décembre 2020.

L'objet de la convention est de fixer la participation financière de la Ville d'Angers au fonctionnement du multi-accueil « La Petite Compagnie ».

La subvention attribuée à l'IGeSA est fixée à 42 815 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2016-506 du Conseil municipal du 24 octobre 2016,
Vu la délibération DEL-2018-102 du Conseil municipal du 26 mars 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'IGeSA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue à l'IGeSA, pour l'année 2019, une subvention de 42 815 €.

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 14 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 14 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-156***

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Aide à l'installation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers propose près de 3 000 places d'accueil pour la Petite Enfance. Les assistant(e)s maternel(le)s constituent une part essentielle de l'offre sur le territoire, avec 1 700 places, soit plus de la moitié des accueils.

Afin de favoriser le développement de l'offre Petite Enfance, la loi du 9 juillet 2010 relative à la création de Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) a fixé le cadre juridique de cette nouvelle organisation proposée aux professionnels.

Les MAM sont un regroupement de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s au sein d'un local commun hors de leur domicile personnel. Chaque assistant(e)s maternel(le)s peut accueillir au maximum 4 enfants, soit 16 places au total.

La Ville d'Angers compte aujourd'hui 20 MAM.

Afin d'accompagner le développement des MAM dans différents quartiers, pour répondre au mieux aux besoins des familles angevines et tenir compte de la spécificité des projets, la Ville soutient leur développement depuis 2013, à travers :

- une subvention de base fixée à 1 000 € par MAM lors de l'installation,
- une subvention complémentaire, versée uniquement à la fin de la première année de fonctionnement et sous conditions d'un montant :
    - de 1 000 € si la MAM a des horaires d'ouverture élargis, avant 7h00 et après 19h30 ;
    - de 500 € si la MAM participe activement à la vie de quartier par la mise en place d'un projet au sein du quartier.

S'agissant de la subvention de 500 €, le délai fixé à un an pour la mise en place d'un projet au sein du quartier semble trop court aujourd'hui pour permettre la réalisation d'un projet de qualité. Il est proposé de le prolonger d'un an.

Cette disposition pourra s'appliquer aux MAM créées en 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 14 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Approuve l'allongement du délai pour bénéficier de la subvention complémentaire à la fin de la seconde année de fonctionnement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à sélectionner les projets.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 15 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 15 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-157***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou théâtre - Festival d'Anjou édition 2019 - Convention de financement - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La Ville mène une politique culturelle, ambitieuse et durable qui valorise et développe les interactions entre la création et la diffusion en s'appuyant sur la qualité des projets et évènements portés par les différents acteurs culturels du territoire angevin.

La Ville soutient les structures culturelles concourant à l'intérêt général par le biais de contributions financières mais aussi d'apport en nature. Elle accompagne notamment l'E.P.C.C Anjou Théâtre pour l'ancrage du Festival d'Anjou à Angers.

Sur l'édition 2019, le Festival d'Anjou sera présent du 17 au 22 juin prochains au cloître Toussaint et au Grand Théâtre pour la semaine du concours des compagnies.

Au regard du bilan présenté par l'E.P.C.C Anjou Théâtre sur l'édition 2018 du Festival d'Anjou, la Ville a décidé de reconduire son soutien à ce festival en établissant une convention de financement pour l'exercice 2019.

La convention entre la Ville d'Angers et l'E.P.C.C Anjou Théâtre précise le montant de la subvention fixée à 150 000 € et son versement au mois de mai.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention entre la Ville et l'E.P.C.C. Anjou théâtre.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Approuve le versement de la contribution financière d'un montant de 150 000 € de la Ville à l'E.P.C.C Anjou Théâtre pour le mois de mai 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 16 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-158***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Eglise Saint-Joseph - Restauration d'un tableau d'Eugène Appert - Mécénat financier - Fondation du Patrimoine - Convention - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre du programme de restauration des œuvres et objets d'art de l'église Saint-Joseph, l'opportunité d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine qui a vocation à subventionner des travaux de cette nature, a été étudiée pour la restauration du tableau d'Eugène Appert « La mort de Saint-Joseph », programmée en 2019 et dont le coût des travaux s'élève à 25 142 € HT.

La Fondation du patrimoine est susceptible de lancer une campagne de mécénat populaire en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, sous deux conditions :

- L'autofinancement de la Ville d'Angers devra représenter au moins 20% du montant des travaux
- La souscription devra être réalisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, chargée par le maître d'ouvrage ou son délégataire, de la collecte des fonds, après signature d'une convention entre ce dernier et la délégation départementale de la Fondation.

Les conditions de ce mécénat seront formalisées dans le cadre d'une convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine.

Vu le code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention relative au partenariat financier avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du tableau d'Eugène Appert « La mort de Saint-Joseph ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Autorise le lancement de la souscription pour la restauration du tableau d'Eugène Appert « La mort de Saint-Joseph », sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 17 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 17 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-159***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Sur le champ des musiques actuelles :

L'Association Jeunesse Angevine, organise, pour une 5ème édition, « End Of The Week », un évènement musical autour du rap, avec une programmation originale entre spectacle et compétition.

L'association angevine BOMB X reprend la direction et organise les événements « Domingo's », avec 5 concerts plein air de musiques électroniques et une soirée annuelle au Chabada le 12 octobre 2019.

L'association Fé2A organise « le tréma », tremplin musical étudiant de l'Anjou, pour promouvoir les groupes locaux étudiants, contribuer à leur professionnalisation par la mise à disposition d'outils nécessaires et la mise en réseau avec des professionnels.

LA CAVERNE SENSORIELLE, organise un mini-festival urbain, « vitrine » de la scène angevine dans différents sites de la ville, en partenariat avec des acteurs locaux du 12 au 16 juin 2019.

L'association Jazz Maine fêtera la 10ème édition du festival « Bouche à Oreille », en 2019 avec une programmation mêlant jeunes talents émergents du territoire et têtes d'affiches nationales et internationales et une master class en lien avec la classe jazz du CRR d'Angers.

L'association L'R de Rien, avec Orange Platine, crée en 2019 le festival FUN KIDS, festival jeune public avec des actions éducatives et artistiques et une journée festive le 17 juillet.

L'association Paï Paï porte un projet de création d'un Tiers Lieu culturel à Angers (situé rue de la Chalouère), dans le cadre d'une convention triennale de partenariat. Par délibération du 25 février dernier, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention de 25 000€ à cette structure. Pour autant, un premier versement de 4 500€ étant intervenu à la fin de l'année 2018 pour la réalisation d'actions spécifiques pour la création du Tiers Lieu culturel, le montant de la subvention à verser à l'association pour l'année 2019 sera donc de 20 500€.

Sur le champ du spectacle vivant :

L'association Angissimo orchestre symphonique d'Anjou a invité l'orchestre symphonique municipal du Mans, à proposer un concert commun aux Greniers Saint-Jean le 24 mars dernier.

L'association Arts en Ciel a organisé au Théâtre Chanzy un concert permettant de valoriser 9 talents et de développer des échanges entre ces artistes et les artistes professionnels programmés en 2ème partie.

La Société Musicale Française Georges Enesco a organisé plusieurs évènements à l'occasion de la saison culturelle croisée France-Roumanie, notamment un temps d'animation en direction des EHPAD et un concert tout public au foyer du Grand Théâtre le 1er mars dernier.

L'Association Enjeu organise « les Printemps Théâtraux » sur la période de mars à mai 2019, au Théâtre le Quai et au Centre Jean Vilar.

L'association Anacréon organise la 3ème édition du concours international de musique ancienne du Val de Loire du 31 mai au 2 juin prochain, destiné aux ensembles de musique de chambre baroques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 17 ***(dans l'Ordre du Jour)***

L'association Tango Fuego a organisé du 26 au 28 avril un évènement intitulé « le Festivalito de Tango ».

L'association ATH Associés, groupe ZUR, propose le Grand lavage de printemps dans le cadre du projet « JARD'IN », pour la 2ème édition, sur le site des Fresnaies. Celui-ci, financé au titre du Contrat de ville, a pour objet de créer du lien social avec les associations Filalinge et Resto-troc, par la mise en oeuvre d'ateliers collectifs réguliers autour du jardinage et de propositions artistiques.

Sur le champ de la littérature :

Le Bouillon-Cube a organisé à l'occasion des 10 ans des rencontres littéraires « Bouillons de lecture », l'évènement « Gros bouillons » le samedi 30 mars 2019 au Quai sur le thème « Comment va le monde ? ».

L'association des libraires indépendants Librairies Passion organise la 3ème Fête du Livre d'Angers qui se tiendra au Grand Théâtre d'Angers les 1er et 2 juin 2019.

L'association ImaJn'ère propose chaque année un festival de l'imaginaire et du polar mêlant littérature et arts graphiques. Cette 9ème édition se déroulera aux Greniers Saint-Jean les 8 et 9 juin 2019.

Sur le champ du cinéma :

L'association Cinélégende propose une programmation à l'année de 4 cycles de conférences / projections autour de thématiques mythologiques. Ainsi, en 2019, seront proposés le mythe du retour à la terre et celui du désir d'humanité, illustrés par des films récemment restaurés.

L'association Cinéma parlant coordonne au niveau départemental l'opération « Ecole et cinéma » 2018/2019 qui s'adresse aux écoliers de la grande section maternelle au cours moyen 2.

L'association Parole DELIEE, gestionnaire du Théâtre du Champ de Bataille a décidé d'acquérir du matériel scénique et d'exposition pour améliorer les conditions d'accueil du public, des compagnies et des artistes exposants.

L'association ATH Associés, groupe ZUR, dans le cadre du projet « JARD'IN », installation artistique pérenne, outil de recherche et d'expérimentation, la Ville a décidé de soutenir l'acquisition de cuves de récupération de pluie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2019-59 du 25 février 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Parole DELIEE.

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Cinéma parlant.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, d'un montant total de 66 555 € à :

- L'association Jeunesse Angevine..... 2 750 €
- L'association Bomb-X..... 3 250 €
- L'association la Caverne sensorielle..... 1 200 €
- L'association Jazz Maine..... 5 500 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 17 ***(dans l'Ordre du Jour)***

- L'association Fé2a ..... 750 €
- L'association L'R de rien..... 8 000 €
- L'association Paï Paï..... 20 500 €
- L'association Angissimo orchestre symphonique d'Anjou ..... 500 €
- L'association Arts en Ciel..... 555 €
- L'association Société Musicale Française Georges Enesco..... 600 €
- L'association Enjeu..... 1 500 €
- L'association Anacréon..... 1 500 €
- L'association Tango Fuego..... 350 €
- L'association Parole DELIEE..... 4 300 €
  (au titre de l'investissement)
- L'association ATH Associés Groupe ZUR.....7 700 €
  (2 000 € au titre du fonctionnement et 5 700 € au titre de l'investissement)
- Le Bouillon-Cube..... 500 €
- Librairies Passion..... 1 600 €
- ImaJn'ère..... 2 500 €
- Cinélégende..... 900 €
- Cinéma parlant ..... 2 100 €

Prend acte du versement de la subvention restant à intervenir au profit de l'association Paï Paï, pour un montant de 20 500€.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 18 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 18 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-160***

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Année Camille Lepage - Expositions et évènements en hommage à Camille Lepage et Leila Alaoui - Convention de partenariat - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur : Christine BLIN,

EXPOSE

Cinq ans après la disparition de Camille Lepage, photojournaliste angevine, tuée en mai 2014 à l'âge de 26 ans, lors d'un reportage sur l'exploitation diamantaire en République Centrafricaine, la Ville d'Angers a souhaité lui rendre hommage.

Leïla Alaoui, vidéaste franco-marocaine, a perdu la vie à 33 ans au Burkina Faso en 2016 alors qu'elle réalisait un film sur le droit des femmes pour Amnesty International.

Toutes deux avaient choisi de témoigner de la dureté du monde par l'image, et elles ont payé leur engagement de leur vie.

Afin de poursuivre les témoignages et transmettre les valeurs humanistes de leurs œuvres, leurs parents respectifs ont créé *l'association « Camille Lepage-on est ensemble »* et la *« Fondation Leïla Alaoui »*. Ces associations ont permis la réalisation d'expositions en confiant à la Ville d'Angers et à l'Université d'Angers, des tirages des œuvres de Camille Lepage et Leïla Alaoui.

La Ville d'Angers a réalisé une exposition intitulée « Une fragile poésie » à partir des oeuvres de ces deux auteurs, présentée à la Médiathèque Toussaint du 9 avril au 12 juin 2019. L'Université d'Angers a réalisé une exposition intitulée « Pure colère » présentée du 2 mai au 2 juillet 2019 à la Galerie Dityvon, rue Lenôtre à Angers. Ces expositions ainsi que l'ensemble des droits qui y sont liés seront remis gratuitement à ces associations.

En 2019, baptisée « Année Camille Lepage », plusieurs événements et expositions auront lieu autour de Camille Lepage et Leïla Alaoui.

La convention de partenariat, qu'il convient d'approuver, a pour objet de définir les modalités du partenariat et du soutien financier de la Ville d'Angers à hauteur de 1 000 € pour chaque association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'association « Camille Lepage-On est ensemble, la « Fondation Leïla Alaoui » et l'Université d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention, versée en une seule fois, à l'association « Camille Lepage-On est ensemble » d'un montant de 1 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 18 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Attribue une subvention, versée en une seule fois, à la « Fondation Leïla Alaoui » d'un montant de 1 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 19 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 19 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-161***

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association agrée avec une mission d'intérêt général, a pour objet :

- d'accueillir et informer le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise, de la sexualité et de la santé,
- de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes,
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de lutter contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes.

Dans le cadre du soutien de la vie associative œuvrant dans le champ de la citoyenneté, et plus particulièrement de l'accès aux droits des femmes et des familles, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au titre du fonctionnement associatif pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019

DELIBERE

Attribue une subvention au Centre d'Information pour les Droits de Femmes et des Familles (CIDFF) d'un montant de 8 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 20 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 20 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-162***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Activités de pleine nature

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 2 : Accompagner la pratique autonome - Parcours bien-être-sport-santé "Topette" - Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) - Convention - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La Ville d'Angers, dans le cadre de son projet « Angers Sport 2020 », souhaite que chaque Angevin puisse développer une pratique sportive au sein d'un club, mais aussi de manière autonome.

A ce titre, avec l'appui de l'Agence de l'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) et dans le cadre d'une saisine des Conseils Citoyens de Quartiers, il est prévu de définir des grands parcours de marche et course à pieds à l'échelle de la Ville permettant de rejoindre l'ensemble des quartiers mais aussi ouverts à des passerelles à l'échelle du territoire communautaire.

Ces parcours devront être clairement identifiables et confortables en prenant en compte les caractéristiques physiques des voies et espaces, la proximité d'espaces verts, les richesses patrimoniales... C'est à ce titre, que la Ville a sollicité l'Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) pour l'élaboration de la signalétique de ces parcours bien-être-sport-santé, désormais nommés parcours « Topette ».

Lors du jury du 15 janvier dernier, la Ville d'Angers a retenu le groupe lauréat. Compte tenu des objectifs politiques, contraintes opérationnelles, réglementaires..., des ajustements seront demandés aux étudiants lauréats pour la mise en œuvre de ce dispositif dans le cadre d'une convention à conclure avec l'EEGP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention avec l'Ecole Européenne de Graphisme et de Publicité (EEGP) dans le cadre de l'élaboration de la signalétique des parcours bien-être-sport-santé.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 21 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 21 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-163***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions "manifestations"

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 5 clubs pour une dépense totale de 28 605 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Attribue des subventions « manifestations », versées en une seule fois, de :

• ***15 000 € à l'Union SCO Omnisports***, pour l'organisation du centenaire de l'association prévu les 18 et 19 octobre 2019.

• ***10 000 € à Angers Nat' Synchro***, pour l'organisation du championnat de France Juniors Open de natation artistique qui s'est déroulé du 2 au 7 avril 2019

• ***500 € à l'A.C.B.B. Basket ball***, pour l'organisation du tournoi interrégional de basketball masculin et féminin prévu les 18 et 19 mai 2019.

• ***2 000 € au Ring Olympique Monplaisir Angers***, pour l'organisation du gala de boxe amateurs et professionnels prévu le 4 mai 2019.

• ***105 € à l'association Capoëira Fight 49***, pour les animations « Les Filles à vous de jouer » qui se sont déroulées le 22 février 2019.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 22 *(dans l'Ordre du Jour)*

Référence : ***DEL-2019-164***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Dispositif "Partenaires club" - Caisse d'Allocations Familiales - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Afin de permettre à tous les Angevins âgés de 6 à 17 ans révolus, qui le souhaitent, de s'inscrire dans un club sportif d'Angers, la Ville propose, depuis plusieurs années, son dispositif d'aide à la licence « Partenaires club ».

Cette aide a véritablement vocation à permettre aux enfants issus de familles modestes de s'inscrire dans des associations sportives angevins. Sans cet accompagnement et ce soutien, beaucoup de jeunes concernés ne pourraient pas être licenciés dans les clubs.

Afin de pouvoir lister les enfants susceptibles de bénéficier de ce dispositif, la Ville d'Angers sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour qu'un courrier d'information sur le dispositif « Partenaires Club » puisse être adressé aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 706, la Collectivité n'ayant pas accès à ces fichiers. Cette prestation est faite à titre payant suivant le nombre d'envois.

Il convient en conséquence de formaliser, par convention, les modalités d'envoi d'un courrier aux familles pouvant bénéficier de ce dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'envoi aux familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 706, d'un courrier d'information sur le dispositif « Partenaires Clubs ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 23 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 23 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-165***

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Plan municipal sport santé - Association Espérance - Raid de l'Espérance - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Claudette DAGUIN,

EXPOSE

L'association Espérance organise des activités sportives et de loisirs pour des personnes avec un handicap mental.

Elle organise pour la 6ème fois, le 25 mai prochain, le Raid de l'Espérance, un évènement sportif, inclusif et festif qui permet de faire concourir des équipes de 3 personnes dont, au minimum, 1 sportif en situation de handicap, quel que soit la nature de celui-ci. Aucun niveau sportif n'est requis.

Chaque équipe devra réaliser 3 épreuves sportives : le tir à l'arc, la course à pied et le kayak.

Comme chaque année, l'évènement bénéficie du soutien de la collectivité pour l'occupation de la base de loisirs du Lac de Maine et la mise à disposition de matériels. Pour permettre la location de matériel complémentaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Espérance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019

DELIBERE

Attribue une subvention de 250€, versée en une seule fois, à l'association Espérance pour l'organisation du Raid de l'Espérance.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 24 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 24 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-166***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Régime indemnitaire - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

CADRE GENERAL

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est le nouveau régime indemnitaire de référence, qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique d'État.

Selon le principe de parité, ce nouveau dispositif indemnitaire doit être transposé dans la fonction publique territoriale. Ainsi, les dispositions légales posent le principe d'une mise en œuvre progressive, à mesure que sont pris les arrêtés ministériels fixant les montants indemnitaires maximums pour les corps de la fonction publique d'État, et par voie de conséquence, ceux, servant de référence aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à s'appliquer à tous les cadres d'emplois, à l'exception de ceux relevant de la filière police, et de certains cadres d'emplois exclus par arrêtés ministériels, et dont les régimes indemnitaires répondent à des logiques spécifiques aux métiers concernés et qui restent donc inchangés. Enfin, quelques cadres d'emplois, pour lesquels, les arrêtés ministériels ne sont pas encore parus restent régis par les dispositions des délibérations antérieures, jusqu'à parution des textes et transposition.

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de 2 parts :

- L'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE), part obligatoire, versée mensuellement,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) (dont l'instauration est obligatoire), part variable et facultative, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

C'est dans ce cadre, que l'assemblée délibérante doit fixer, dans le respect des équivalences de grades avec les corps de l'Etat, la nature, les conditions d'attribution et les taux ou montants des indemnités applicables aux agents de la collectivité.

Cette refonte obligatoire s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint et n'a pas vocation à conduire à une augmentation généralisée des régimes indemnitaires. Elle vise d'abord et avant tout, une transposition du régime indemnitaire actuel dans le nouveau cadre règlementaire.

Pour autant deux engagements forts sont proposés :
- qu'aucun agent ne perde en rémunération,
- que la protection sociale des agents soit améliorée en lien avec le nouveau contrat de prévoyance.

Ainsi dans le dispositif technique décrit ci-après, les mesures qui sont proposées, permettront de garantir ces engagements avec à titre principal :

- Une classification des emplois qui permettra la transposition du régime indemnitaire actuel. Le texte définissant le RIFSEEP rend désormais obligatoire cette classification des emplois par niveau de responsabilité. Or, la collectivité disposait depuis de nombreuses années d'un référentiel des emplois qui procédait déjà de cette logique. La nouvelle classification des emplois prendra donc appui sur ce référentiel qui a été revisité à cette occasion, et se conformera au nouveau cadre règlementaire. La structure du RIFSEEP sera basée sur l'échelle de responsabilité et la nature des fonctions. Par ailleurs, les sujétions objectives de travail de nuit et de dimanche et jours fériés seront mieux indemnisées.

- Cette transposition du régime indemnitaire actuel se fera dans un contexte où toutes les évolutions ne sont pas connues au niveau national. C'est la raison pour laquelle cette transposition sera faite dans le cadre des plafonds règlementaires appliqués dans la fonction publique de l'Etat. Cette disposition permettra de doter la collectivité de la souplesse nécessaire à une adaptation au fur et à mesure de la sortie d'éventuels nouveaux textes.

- Le complément indemnitaire annuel (CIA) sera mis en place, ainsi que le texte le prévoit. Ce nouveau dispositif permettra de reconnaître un investissement professionnel individuel ou collectif exceptionnel. En effet, les leviers de reconnaissance pour récompenser de manière ponctuelle un engagement professionnel exceptionnel font aujourd'hui défaut. Il s'agira avec le CIA de reconnaître les agents, qui au-delà de la très bonne réalisation de leurs missions, conduisent et participent à des projets, ou prennent des initiatives particulièrement remarquables et exceptionnelles.

- Le rétablissement du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire après une période de carence qui sera fixée à 15 jours non consécutifs au cours de l'année médicale. En effet, le système actuel prévoit l'abattement de la totalité du régime indemnitaire des agents dès le premier jour d'arrêt et ce, pendant toute la durée de l'arrêt (pouvant aller en cas de pathologie grave jusqu'à 90 jours d'abattement voire au-delà). Cette mesure particulièrement sévère, produit une perte de revenus significative et ajoute de la précarité financière en pénalisant lourdement les agents souffrant d'affections de santé lourdes. Pour ces raisons, il est proposé de rétablir le régime indemnitaire après 15 jours d'arrêts non consécutifs. Cette mesure prendra effet au 1er Janvier 2020, date à laquelle les contrats de protection sociale complémentaire auront été revus pour prendre en compte cette disposition et produire également des améliorations dans le domaine de la prévoyance.

DISPOSITIF TECHNIQUE

I. Les bénéficiaires du RIFSEEP

Le régime indemnitaire pourra être versé aux fonctionnaires titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux agents contractuels de droit public *(en tenant compte des dispositions de la délibération du 19 décembre 2016 DEL-2016-682)*. Sont exclus les contractuels de droit privé et les vacataires.

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de :

- Filière administrative :
  - Administrateur
  - Attaché
  - Rédacteur
  - Adjoint administratif
- Filière technique :
  - Ingénieur en chef
  - Ingénieur *(attente de l'arrêté de transposition)*

  - Technicien *(attente de l'arrêté de transposition)*
  - Agent de maitrise
  - Adjoint technique
- Filière culturelle :
  - Conservateur du patrimoine
  - Conservateur des bibliothèques
  - Attaché de conservation du patrimoine
  - Bibliothécaire
  - Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques
  - Adjoint du patrimoine
- Filière animation :
  - Animateur
  - Adjoint d'animation
- Filière sportive :
  - Educateur des activités physiques et sportives
  - Opérateur des activités physiques et sportives
- Filière médico-sociale :
  - Médecin
  - Psychologue *(attente de l'arrêté de transposition)*
  - Conseiller socio-éducatif
  - Assistant socio-éducatif
  - Educateur de jeunes enfants *(attente de l'arrêté de transposition)*
  - Agent social
  - ATSEM

S'agissant des agents bénéficiaires pour lesquels l'arrêté est en attente de publication, les délibérations actuelles relatives aux régimes indemnitaires continuent de s'appliquer. Une nouvelle délibération du Conseil interviendra dès que les arrêtés permettront de définir les montants du RIFSEEP pour ces cadres d'emplois dans le respect des principes énoncés dans la présente délibération.

Sont actuellement exclus du bénéfice du RIFSEEP :

- Filière culturelle :
  - Les directeurs d'établissement d'enseignement artistique
  - Les professeurs d'enseignement artistique
  - Les assistants d'enseignement artistique
- Filière sportive :
  - Les conseillers des activités physiques et sportives
- Filière médico-sociale
  - Les cadres de santé paramédicaux
  - Les puéricultrices
  - Les infirmiers en soins généraux
  - Les infirmiers
  - Les techniciens paramédicaux
  - Les auxiliaires de puériculture
  - Les auxiliaires de soins

Pour ces cadres d'emplois, les délibérations actuelles relatives aux régimes indemnitaires continuent de s'appliquer.

II. La mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, est instituée une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. L'IFSE est liée à l'emploi occupé par l'agent et notamment du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées. Elle repose sur les critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,

- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Dans chaque filière et cadre d'emplois concernés par le RIFSEEP, les postes inscrits au tableau des effectifs sont répartis au sein de différents groupes de fonctions selon les critères définis par la collectivité.

1) Classification des emplois

Chaque emploi est réparti en 3 familles de fonctions :
- Fonctions de management
- Fonctions spécialisées
- Fonctions d'application et de mise en œuvre.

Au sein de ces 3 familles, les emplois sont classifiés au regard des critères croisés suivants :
- L'échelle des responsabilités
- La nature des missions
- Le niveau de formation requis pour exercer les missions ou/et l'expertise acquise par l'expérience

Les emplois de la collectivité sont répartis dans les groupes de fonctions suivant la liste indicative jointe en l'annexe 1.

2) Montants de référence

Dans chaque groupe de fonction ainsi déterminé, et pour chaque cadre d'emplois, un montant de référence mensuel brut est versé, dans la limite des montants plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat. La part IFSE est ainsi composée d'un montant modulable individuellement dans la limite de plafonds annuels précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximums spécifiques.

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés conformément à l'annexe 2.

Les montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

3) Attributions individuelles de l'IFSE

Le montant individuel sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel ou de contrat, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération. Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

➢ Conditions d'attribution

L'IFSE sera versée mensuellement. Elle est constituée d'une :

- Part fixe attribuée par emploi. Les emplois sont classifiés par groupe de fonctions reconnaissant les responsabilités, l'expertise, l'expérience et les sujétions (cf annexes 1 et 2)

- Part complémentaire éventuelle :
  - visant à prendre en compte la spécificité de certaines fonctions telles que :
    - l'exercice de fonctions relevant d'un cadre d'emplois supérieur : complément versé à hauteur du groupe de fonctions correspondant

- le management non reconnu par une NBI
- l'exercice de fonctions de régisseur (cf. annexe 3 fixant les montants correspondants)
- l'exercice de fonctions d'aide éducative. Par exception, cette part complémentaire sera versée en 2 fois dans l'année.

o assurant le maintien à titre individuel d'un niveau de régime indemnitaire détenu antérieurement par l'agent jusqu'à changement de fonctions.

o visant à reconnaitre certaines sujétions :

- **Travail normal de nuit** : complément de l'indemnité horaire de travail intensif de nuit versé à hauteur de 1,95 € par heure effective de travail entre 21h et 6h et à hauteur de 0,35€ pour les autres heures de nuit
- **Travail de dimanche et jours fériés** : complément de l'indemnité de travail de dimanche et jour férié versé à hauteur de 1,50 € par heure effective de travail entre 6h et 21h un dimanche ou un jour férié.

Par exception au versement mensuel, ces compléments seront versés en éléments variables par heure travaillée.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, il est décidé de transposer le montant antérieur versé à l'agent. Ainsi, le montant de l'IFSE ne pourra être inférieur au montant du régime indemnitaire versé le dernier jour du mois précédant la mise en œuvre effective en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

➢ Conditions de réexamen

L'IFSE peut être modulée en fonction des responsabilités et des sujétions attachées aux emplois, ainsi que de l'expérience professionnelle.

Le montant de la part fixe de l'IFSE fait l'objet d'un droit à réexamen qui ne conduira pas nécessairement à une revalorisation :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi, le montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse selon le niveau de responsabilités des nouvelles fonctions ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expertise acquise par l'expérience (approfondissement des connaissances, amélioration des savoirs...)

L'IFSE pourra également être modulée à la baisse, en cas de manquement manifeste dans la tenue du poste.

4) Modalités de retenue ou de suppression en cas d'absence

En cas d'absence de l'agent, le versement de l'IFSE, fixe et complémentaire, est suspendu, au prorata de la durée de l'absence, à raison d'1/30ème par jour calendaire, jusqu'au 31 décembre 2019. Cependant, le versement de l'IFSE est maintenu, en intégralité et pour toute la durée de l'absence, lorsque l'agent est placé dans l'un des motifs d'absence suivants :

- congé annuels, jour RTT, récupération, repos récupérateur,
- autorisation d'absence pour évènement familial, absence sapeur-pompier volontaire, réserviste ou élu local (hors crédit d'heures),
- congé de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, autorisation d'absence pour femmes enceintes,
- formation professionnelle, mission,
- autorisation d'absence pour exercice de mandats syndicaux ou pour formation ou Information syndicale,
- congé de maladie en lien avec un accident de service ou une maladie professionnelle,
- congé fractionné pour soins périodiques,

- temps partiel thérapeutique.

A compter du 1er janvier 2020, et de manière complémentaire aux alinéas précédents, sont mises en application les dispositions prévues dans le Décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés. Ainsi, à l'issue d'un délai de carence de 15 jours d'arrêts non consécutifs (incluant le jour de carence institué par la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018), et comptabilisés sur l'année médicale, l'IFSE suit le sort du traitement indiciaire lorsque l'agent est placé en congé de maladie ordinaire. Cette mesure est applicable à tous les arrêts de maladie ordinaire débutant à compter du 1er janvier 2020.

Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, le montant d'IFSE qui lui a été versé préalablement durant son congé de maladie ordinaire lui demeure acquis. Cette mesure est applicable à toutes les décisions de placement en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie intervenant postérieurement au 1er janvier 2020.

Conformément à l'article 30 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le versement du RIFSEEP sera interrompu à l'égard des agents faisant l'objet d'une suspension provisoire de fonction, préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire, et ce, pour la durée de cette suspension.

5) Cumuls autorisés

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Il est cependant cumulable avec :

- L'indemnité semestrielle, avantage collectivement acquis sur le fondement de la délibération du 9 janvier 1995
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacements, indemnité de changement de résidence...)
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (ex : indemnité compensatrice CSG, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat...)
- Les sujétions ponctuelles liées à la durée ou aux modalités de temps de travail (heures supplémentaires, astreintes/permanences, travail normal de nuit, de dimanche et de jours fériés...)
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- L'indemnité d'inhumation des agents des services municipaux
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales

III. La part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est un complément indemnitaire annuel qui peut être versé aux fonctionnaires et agents contractuels relevant des cadres d'emplois éligibles, au prorata de leur temps de travail, afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total.

Le CIA est une part variable et facultative. Il a vocation à reconnaître un investissement professionnel exceptionnel. L'attribution du CIA ne fait pas l'objet d'un droit à reconduction automatique d'une année sur l'autre.

Les montants des plafonds du CIA sont fixés par groupe de fonctions et le montant versé aux agents pourra varier entre 0 et 100% du montant maximal du groupe de fonctions dont il dépend. Ce coefficient sera déterminé sur décision de l'autorité territoriale dans le cadre d'une enveloppe inscrite chaque année au budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 24 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Considérant l'avis du Comité Technique du 15 avril 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'instauration, à compter du 1er juillet 2019, d'un Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.

Conserve pour les cadres d'emplois dont les textes de référence ne sont pas publiés (ingénieurs, techniciens, psychologues et Educateurs de jeunes enfants), le régime indemnitaire actuel.

Autorise le Maire à fixer, à compter du 1er juillet 2019, par arrêté individuel ou contrat, les montants versés au titre de l'IFSE, le cas échéant du CIA, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Fixe l'enveloppe budgétaire 2019 concernant le CIA à hauteur de 0,05 % de la masse salariale.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1
Tableau de répartition des emplois dans les groupes de fonctions

Fonctions managériales

Fonctions Management supérieur	Catégorie	Classification	Emplois
Management stratégique transversal des politiques publiques et ressources	A	AG1	Directeur général des services Directeur général adjoint Directeur du CCAS
Management stratégique thématique des politiques publiques et ressources	A	AG2a	Directeur de pôle
		AG2b	Directeur Directeur de projets stratégiques
Pilotage opérationnel du déploiement des orientations des politiques publiques et ressources	A	AG3a	Responsable de sous-direction
		AG3b	Directeur d'établissement culturel Responsable de service de pilotage Responsable de service et/ou secteur de conception et d'organisation des prestations

Fonctions Management intermédiaire et de proximité	Catégorie	Classification	Emplois
- conception et organisation de la production des prestations	A	AG4	Responsable d'équipement Responsable de service ou secteur de conception et d'organisation des prestations Autres emplois de catégorie A
- gestion et coordination de la réalisation des prestations	B	BG1	Responsable d'équipement
		BG2	Responsable de secteur ou sous-secteur de gestion des prestations
- conduite, planification, contrôle de la réalisation des prestations	C	CG1a	Encadrant de proximité

Fonctions Spécialisées

Fonctions Spécialisées	Catégorie	Classification	Emplois
Expertise de haut niveau et transversale	**A**	AGE	Médecin
Fonctions ressources et supports de conseil et d'étude	**A**	AGCE	Acheteur grands comptes Administrateur Système Archéologue Archiviste Chargé d'aménagement urbain Chargé de communication Chargé de mission Chargé de relations presse Chargé d'études administratives Chargé d'études techniques bâtiments Chargé d'études techniques VRD Chargé d'ingénierie de formation Chargé d'ingénierie de recrutement Chef de projet informatique Community Manager Conducteur d'opérations complexes Conseiller de gestion Conseiller en organisation Conseiller en prévention et conditions de travail Conservateur de patrimoine Développeur Territorial Ergonome Expert données Journaliste Juriste Médiateur scientifique Négociateur foncier Psychologue Responsable de mission transversale Autres emplois de catégorie A
Champ social et médico-social	**A**	AGMS	Ergothérapeute Educateur de Jeunes Enfants Travailleur social
Fonctions hautement spécialisées transversales	**B**	BGFS1	Technicien qualité sécurité environnement
Missions spécialisées	**B**	BGFS2	Acheteur Animateur Animateur sportif Assistant de communication Assistant de projets Assistant d'études d'urbanisme Assistant d'études et de gestion administrative Assistant d'études techniques Assistant d'études techniques bâtiments Assistant métiers du livre Chargé de formation

			Chargé de recrutement Chargé d'études carrière paie Chargé d'études et travaux Conducteur d'opérations courantes Coordonnateur comptable Documentaliste Educateur nageur sauveteur Géomaticien Gestionnaire de bases de données Gestionnaire d'infrastructures et d'applications Graphiste Instructeur du droit des sols Médiateur culturel Photographe / vidéaste Professeur de patinage Référent RH Surveillant de patrimoine Technicien informatique Technicien télécom Webmestre
		BG3	Office Manager Autres emplois de catégorie B

Fonctions	Catégorie	Classification	Emplois
Fonctions d'application et de mise en œuvre	C	CGS *transposition des emplois actuellement qualifiés 6E*	Agent de sensibilisation environnement Animateur Environnement Animateur socio-sportif Cartographe SIG Concepteur projeteur Conducteur poids lourd conteneurs enterrés Electricien éclairage public Electromécanicien Gestionnaire de bases de données Taxidermiste Technicien de maintenance et d'assistance
		CG1b	Agent chargé de l'exploitation et de l'entretien des réseaux Agent de collecte des déchets spécifiques Agent de désinfection Agent de façonnage Agent de gestion du courrier Agent de lavage BOM Agent de logistique Agent de maintenance et de surveillance spécialisé des équipements Agent de maintenance mobilier urbain Agent de maintenance polyinterventions bâtiments Agent de maintenance usine eau potable ou STEP Agent de médiation et de prévention Agent de propreté publique spécialisé Agent de sécurité et de surveillance Agent polyvalent Travaux Publics Agent technicien du spectacle Aide-soignant Assistant de gestion administrative Assistant de gestion administrative et comptable Assistant de gestion comptable Assistant de manager Assistant PAO ASVP Placier ATSEM Auxiliaire de Puériculture Chargé d'accueil Chargé d'accueil en bibliothèque Chargé d'accueil en déchèterie Chargé d'accueil et de caisse Chargé d'accueil et de gestion administrative Chargé d'accueil et de médiation Chargé d'animation Chargé de contrôle eau et assainissement Chargé de médiation à la population Conducteur d'engins spécialisés Conducteur d'usine de production d'eau potable ou de Station d'épuration

			Conducteur poids lourd Cuisinier Décorateur spectacles et expositions Dessinateur Electricien Fossoyeur Gestionnaire de l'espace public Imprimeur reprographe Intervenant à domicile - livreur de repas Jardinier Jardinier bûcheron Maçon Magasinier Menuisier Opérateur de logistique et de manutention Opérateur de maintenance des véhicules et matériels Opérateur de maintenance et d'assistance informatique Opérateur de vidéoprotection Peintre Pépiniériste Releveur contrôleur Serrurier Métallier Surveillant sauveteur Tapissier décorateur
		CG2	Agent de collecte des déchets Agent de gestion Agent de maintenance et de surveillance des équipements Agent de propreté des locaux Agent de propreté publique Agent de surveillance de la voie publique Agent d'entretien des cimetières Agent polyvalent crèche Agent polyvalent maintenance auto Aide de cuisine Aide électricien Aide magasinier Aide jardinier Auxiliaire de bibliothèque Chargé d'accueil Chargé d'accueil et de réception Chauffeur Opérateur de logistique et de manutention Vaguemestre Autres emplois de catégorie C

ANNEXE 2

CATEGORIE A

FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Cadres d'emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG1**	Administrateurs	49 980 €	8 820 €
		Ingénieurs en chef	57 120 €	10 080 €
		Attachés	36 210 €	6 390 €
		Ingénieurs	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
Groupe 2	**AG2**	Administrateurs	46 920 €	8 280 €
		Ingénieurs en chef	49 980 €	8 820 €
		Attachés	32 130 €	5 670 €
		Ingénieurs	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
Groupe 3	**AG3 AGE AGCE**	Administrateurs	49 980 €	8 820 €
		Ingénieurs en chef	46 920 €	8 280 €
		Attachés	25 500 €	4 500 €
		Ingénieurs	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
Groupe 4	**AG4 AGCE**	Attachés	20 400 €	3 600 €
		Ingénieurs en chef	42 330 €	7 470 €
		Ingénieurs	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emplois des CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1			
Groupe 2	**AG2**	40 290 €	6 110 €
Groupe 3	**AG3 AGCE**	34 450 €	6 080 €
Groupe 4	**AG4 AGCE**	31 450 €	5 550 €

Cadre d'emplois des CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG2**	34 000 €	6 000 €
Groupe 2	**AG3 AGCE**	31 450 €	5 550 €
Groupe 3	**AG4 AGCE**	29 750 €	5 250 €

** Montants en référence aux montants plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat*

Cadre d'emplois des ATTACHES DE CONSERVATION ET BIBILIOTHECAIRES

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG3 AGCE**	29 750 €	5 250 €
Groupe 2	**AG4 AGCE**	27 200 €	4 800 €

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emplois des MEDECINS

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG2**	43 180 €	7 620 €
Groupe 2	**AGE**	38 250 €	6 750 €
Groupe 3	**AGCE**	29 495 €	5 205 €

Cadre d'emplois des PSYCHOLOGUES

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
		En attente parution de l'arrêté fixant les montants	

Cadre d'emplois des CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG3 AGCE**	19 480 €	3 440 €
Groupe 2	**AG4 AGCE AGMS**	15 300 €	2 700 €

Cadre d'emplois des ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**AG3**	11 970 €	1 630 €
Groupe 2	**AG4 AGMS**	10 560 €	1 440 €

** Montants en référence aux montants plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat*

Cadre d'emplois des EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
		En attente parution de l'arrêté fixant les montants	

CATEGORIE B

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Cadres d'emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**BG1 BGFS1**	Techniciens	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
		Rédacteurs	17 480 €	2 380 €
		Educateurs des APS	17 480 €	2 380 €
		Animateurs	17 480 €	2 380 €
		Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	**BG2 BGFS2**	Techniciens	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
		Rédacteurs	16 015 €	2 185 €
		Educateurs des APS	16 015 €	2 185 €
		Animateurs	16 015 €	2 185 €
		Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	14 960 €	2 040 €
Groupe 3	**BG3**	Techniciens	*En attente parution de l'arrêté fixant les montants*	
		Rédacteurs	14 650 €	1 995 €
		Educateurs des APS	14 650 €	1 995 €
		Animateurs	14 650 €	1 995 €

** Montants en référence aux montants plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat*

CATEGORIE C

Cadres d'emplois des Adjoints administratifs, Agents de maîtrise, Adjoints techniques, Agents sociaux, Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, Adjoints du patrimoine, Adjoints d'animation et Opérateurs des activités physiques et sportives

Groupe de Fonctions	Classification emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	**CG1a**	11 340 €	1 260 €
Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service		*7 090 €*	*1 260 €*
Groupe 1	**CG1b**	11 340 €	1 260 €
Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service		*7 090 €*	*1 260 €*
Groupe 1	**CGS**	11 340 €	1 260 €
Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service		*7 090 €*	*1 260 €*
Groupe 2	**CG2**	10 800 €	1 200 €
Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service		*6 750 €*	*1 200 €*

** Montants en référence aux montants plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat*

ANNEXE 3

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances et de recettes	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	
Jusqu'à 1 220€	Jusqu'à 1 220€	Jusqu'à 2 440€	110 €
de 1 221 à 3 000€	de 1 221 à 3 000€	de 2 441 à 3 000€	110 €
de 3 001 à 4 600€	de 3 001 à 4 600€	de 3 001 à 4 600€	120 €
de 4 601 à 7 600€	de 4 601 à 7 600€	de 4 601 à 7 600€	140 €
de 7 601 à 12 200€	de 7 601 à 12 200€	de 7 601 à 12 200€	160 €
de 12 201 à 18 000€	de 12 201 à 18 000€	de 12 201 à 18 000€	200 €
de 18 001 à 38 000€	de 18 001 à 38 000€	de 18 001 à 38 000€	320 €
de 38 001 à 53 000€	de 38 001 à 53 000€	de 38 001 à 53 000€	410 €
de 53 001 à 76 000€	de 53 001 à 76 000€	de 53 001 à 76 000€	550 €
de 76 001 à 150 000€	de 76 001 à 150 000€	de 76 001 à 150 000€	640 €
de 150 001 à 300 000€	de 150 001 à 300 000€	de 150 001 à 300 000€	690 €
de 300 001 à 760 000€	de 300 001 à 760 000€	de 300 001 à 760 000€	820 €
de 760 001 à 1 500 000€	de 760 001 à 1 500 000€	de 760 001 à 1 500 000€	1 050 €
au-delà de 1 500 000€	au-delà de 1 500 000€	au-delà de 1 500 000€	46 par tranche de 1 500 000€

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 25 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 25 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-167***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Les collectivités territoriales peuvent participer volontairement au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents en application des dispositions légales.

La protection sociale complémentaire vient s'ajouter à celle qui intervient dans le cadre d'un régime obligatoire et recouvre tout ce qui relève de la couverture des risques liés à la personne ; il s'agit donc de permettre à l'agent de se couvrir contre les pertes de rémunérations consécutives à une incapacité, une invalidité, une perte de retraite voire un décès (prévoyance), et les frais médicaux ou pharmaceutiques liés aux problématiques de santé ou d'hospitalisation (santé).

Le dispositif juridique encadrant cette participation prévoit deux procédures, au choix de la personne publique :

- conclure une convention de participation d'une durée de six ans avec un organisme après avis d'appel public à concurrence ; la participation employeur étant versée aux seuls agents adhérents à ce contrat,

- verser la participation aux agents adhérents aux contrats labellisés par l'Etat au niveau national.

La souscription aux contrats concernés reste, quant à elle, facultative pour les agents.

La convention de participation s'avère être une formule plus volontariste que la labellisation car, à travers la possibilité de configurer les contrats comme les employeurs le souhaitent, elle permet d'avoir un réel impact sur le taux de couverture, en particulier en direction des agents les plus en difficulté sur le plan pécuniaire.

Depuis le 1er janvier 2013, un groupement comprenant plusieurs communes et établissements publics de la Communauté urbaine a été mis en place pour proposer des conventions de participation couvrant le risque prévoyance (11 membres) et le risque santé (12 membres). La Ville d'Angers a intégré, en tant que membre, ce groupement dont Angers Loire Métropole a été désignée mandataire de la mise en place et du suivi de la procédure d'avis d'appel public à la concurrence menant à la conclusion des conventions, chaque membre étant lui en charge de la gestion et du suivi des dossiers de ses agents adhérents aux contrats.

Les conventions actuelles ont été conclues :

- avec Territoria Mutuelle (anciennement SMACL) pour couvrir le risque prévoyance,

- avec Harmonie Mutuelle pour couvrir le risque santé.

Après avoir été prorogées d'un an, les conventions prendront fin le 31 décembre 2019.

Concernant le risque prévoyance, la participation mensuelle de la Ville d'Angers s'élève à 7 €.

Concernant le risque santé, la participation mensuelle se situe entre 10 € et 14 € selon l'indice majoré, et peut être bonifiée d'1 € par enfant.

Ces sept années de contrat ont démontré l'efficacité de ce type de dispositif pour les agents qui se trouvent bien couverts en cas de maladie, d'accident de la vie, d'hospitalisation entrainant une perte de

rémunération et des frais de soins. Par ailleurs, les deux conventions apparaissent financièrement saines (l'une est à l'équilibre, l'autre en voie d'équilibre).

Il est proposé de renouveler ce dispositif pour la période 2020-2025 avec deux nouvelles conventions de participation et de relancer un avis d'appel public à concurrence pour la couverture de chacun des risques.

Les communes et établissements publics de la Communauté urbaine ont été interrogés sur leur volonté de participer à ce groupement et celui-ci s'en retrouve nettement élargi puisque l'on comptera 24 membres sur le risque prévoyance et 29 membres sur le risque santé. Comme actuellement, Angers Loire Métropole se constitue à la fois membre et mandataire pour organiser la consultation et la mise en place des nouveaux contrats.

S'agissant de la couverture, l'objectif affiché est de repartir sur des garanties au moins équivalentes, voire meilleures sur des points ciblés, à un tarif le plus intéressant possible, étant entendu que les évolutions réglementaires nationales à venir sur le dispositif 100% santé (reste à charge zéro en matière d'optique et de dentaire) et la protection sociale complémentaire, pourront impacter le dossier sur le fond sans qu'il soit possible d'en déterminer exactement les effets à l'heure où cette délibération est proposée à la validation du conseil ; les délais nécessaires au renouvellement des contrats ne permettant cependant pas d'attendre la sortie des textes susnommés au risque que les agents ne soient plus couverts au 1er janvier 2020.

Pour le renouvellement du contrat de prévoyance, deux dispositions fortes sont proposées :

- Une augmentation de la participation de l'employeur
- Un nouveau système d'abattement du régime indemnitaire plus favorable en cas d'arrêt maladie

Augmentation de la participation employeur

Il est proposé que l'effort financier porte sur la prévoyance. En effet, face aux aléas de la vie, il est essentiel que les agents les moins favorisés soient protégés notamment en cas d'invalidité ou d'incapacité.

Sur la prévoyance, aujourd'hui la collectivité finance 7 € par mois et 55 % des agents ont souscrit à ce contrat.

L'augmentation de cet effort devrait en favoriser plus encore l'accès :

- doublement de la participation employeur qui passera de 7 à 14 € mensuels pour les agents ayant les plus bas salaires, dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 365 (à titre indicatif, salaire total inférieur à 2 000 € bruts par mois). Ce doublement représentera une prise en charge de 95 % de la garantie de base. Ce sont près de 2 000 agents qui seront concernés par cette mesure, adhérents actuels ou adhérents futurs.
- pour les agents dont le même indice majoré dépasse 365 (salaire total supérieur à 2 000 € bruts par mois), la participation sera portée de 7 à 10 € mensuels.

Le coût estimé pour la collectivité de cette participation est de : 145 000€ en année pleine

Rétablissement du régime indemnitaire après 15 jours non consécutifs d'arrêt maladie

Pour mieux protéger les agents, et remédier à un régime particulièrement sévère en cas de maladie, il est proposé de rétablir le régime indemnitaire après 15 jours non consécutifs d'arrêt maladie (jours calendaires).

Actuellement, le régime indemnitaire est abattu dès le premier jour en cas d'absence de maladie ordinaire et pour toute la durée de l'arrêt, ce qui représente pour les agents concernés une perte moyenne de 20 à 30 % de la rémunération mensuelle.

C'est une mesure qui permettra de ne pas ajouter de la précarité financière pour les agents qui ont des difficultés de santé.

Il s'agit d'une avancée très importante, d'une mesure de justice qui concerne tous les agents. Cela devrait également produire un effet positif sur l'équilibre du contrat de prévoyance et une maîtrise du montant des cotisations.

Cette disposition sera également soumise à délibération dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le coût de cette mesure est estimé à 145 000€ pour la collectivité en année pleine.

S'agissant des mutuelles de santé

En ce qui concerne le risque santé, les montants de participation n'évoluent pas. Ils sont de 10€ ou 14€ selon l'indice majoré, et peuvent être bonifiés d'1 € par enfant (dans la limite de 2 €). Toutefois, dans un souci d'harmonisation avec le nouveau dispositif prévoyance, l'indice majoré servant de référence au versement d'une participation de 14 € est porté de 350 à 365.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction publique ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents;
Considérant l'avis du Comité technique du 5 avril 2019,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Adhère au groupement constitué par les communes et établissements publics de la Communauté urbaine pour mener à bien cette procédure.

Décide de confier le rôle du mandataire dudit groupement à Angers Loire Métropole pour la mise en place et le suivi des conventions, selon les termes des conventions de mandat annexées à la présente délibération.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdites conventions de mandat.

Décide de participer, à compter du 1er janvier 2020, aux contrats et règlements auxquels les agents souscriront au titre d'une convention de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé.

Fixe, à compter de cette même date, le dispositif de participation à la protection sociale complémentaire à hauteur des montants suivants :

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 25 ***(dans l'Ordre du Jour)***

PREVOYANCE

- 14 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat si son indice majoré est inférieur ou égal à 365

- 10 € mensuels pour un agent à temps complet adhérent au contrat si son indice majoré est supérieur à 365

SANTE

- 14 € mensuels pour un agent de catégorie C à temps complet adhérent au contrat

- 14 € mensuels pour un agent de catégorie B à temps complet adhérent au contrat si son indice majoré est inférieur ou égal à 365

- 10 € mensuels pour un agent de catégorie B ou A à temps complet adhérent au contrat si son indice majoré est supérieur à 365

Cette participation est bonifiée d'1€ mensuel par enfant à charge porté au contrat (dans la limite de 2 € mensuels)

Approuve les nouvelles règles applicables à l'abattement du régime indemnitaire tel qu'indiquées ci-dessus.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 26 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 26 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-168***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil juridique

Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL Lamoura) - Contribution des villes membres pour l'année 2019 - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La délibération du Conseil municipal du 27 octobre 2014 avait permis de mettre en exergue les difficultés que la Ville d'Angers éprouve pour se retirer du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL Lamoura). Des procédures judiciaires sont toujours en cours.

Il est donc nécessaire de verser la contribution pour 2019, ce montant étant destiné à payer notamment les frais courants de fonctionnement, les honoraires et frais des contentieux.

La délibération du Comité syndical du SIVVL Lamoura du 15 décembre 2018 porte donc à 73 542 € la participation de la Ville d'Angers au SIVVL Lamoura au titre de l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité syndical du SIVVL Lamoura du 15 décembre 2018,
Vu la délibération DEL-2014-633 du Conseil municipal du 27 octobre 2014,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la contribution de la Ville d'Angers à hauteur de 73 542 € au profit du SIVVL Lamoura au titre de l'année 2019, versée à part égale en avril et en juillet.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 53, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Caroline FEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE, Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 27 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 27 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-169***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Angers Fête l'Europe - Edition 2019 - Présentation du programme - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

A l'occasion de l'édition 2019 de l'évènement Angers fête l'Europe, de nombreuses manifestations (concerts, dégustations, projections, initiations, conférences, expositions ...) sont programmées du 09 au 18 mai 2019.

Dans le cadre du 55e anniversaire des jumelages avec les Villes d'Osnabrück et d'Haarlem, une mise à l'honneur des villes partenaires et de leurs cultures, sera proposée tout au long des dix jours de festivités.

De nombreux partenaires ont été associés à ce programme comme l'Association Angers Jumelages, la Bibliothèque anglophone, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire...

Au-delà des prestations afférentes à l'évènement, la Ville d'Angers, souhaite attribuer des subventions, pour un montant total de 4 300 € répartis comme suit :

- La Maison de l'Europe Angers et Maine-et-Loire pour son récital littéraire dont le thème est « La rencontre » : 250 €,
- Association KAMA Quartet d'Osnabruck pour le concert du 17 mai 2019 : 2550 €,
- Association ZEi pour le concert du 17 mai 2019 du groupe « Z comme » : 1500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve les contrats avec les associations (KAMA et ZEi).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue des subventions, versées en une seule fois, aux associations ci-dessous pour un montant total de 4300 €, détaillé comme suit :

- La Maison de l'Europe Angers et Maine-et-Loire : 250 €
- Association KAMA Quartet d'Osnabruck : 2550 €
- Association ZEi : 1500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Bruno GOUA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 28 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 28 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-170***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Ville jumelle de Wigan - Angers Intrépide Football - Attribution de subvention

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Depuis de nombreuses années, des clubs sportifs angevins développent des relations avec des clubs sportifs des villes jumelles.

Afin de soutenir les actions des associations qui contribuent à promouvoir sur le territoire la richesse et la diversité culturelle des différents pays européens ainsi que des pays avec lesquels sont développés des partenariats, il est proposé d'accorder une subvention de 300 € pour l'accueil de 70 membres du FC Shevington de la ville jumelle de Wigan présents à Angers du 19 au 22 avril 2019 dans le cadre du tournoi U13 filles et U13 garçons du dimanche 21 avril 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Attribue une subvention, versée en une seule fois, à l'association Angers Intrépide Football pour un montant de 300 euros.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 29 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 29 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-171***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Soutien aux déplacements de groupes angevins à l'étranger - Maïwoche à Osnabrück - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La Ville d'Osnabrück organise chaque année, au mois de mai, le Festival « Maïwoche » qui promeut la musique par des manifestations dans toute la ville.

Ce festival présente des artistes et musiciens qui viennent de l'Europe entière.

Une journée de la Maïwoche est spécialement consacrée à Angers le 16 mai 2019. A cette occasion des groupes et artistes angevins sont invités à se produire.

Dans le cadre de son soutien aux échanges entre villes jumelles, il est proposé de soutenir les structures ci-dessous dont un ou plusieurs des membres ont participé au festival « Maïwoche », par l'attribution, pour chacune de ces structures, d'une subvention de 150 €.

- Benjamin PIAT : Association La Fabrik Acoustik
- DESPRES : Association VIA (Virus d'Intérêt Artistique) La Fabrique
- Jamie GALLIENNE : Association Let's be Pop

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Attribue des subventions, versées en une seule fois, aux structures pour un montant prévisionnel total de 450 €, détaillé comme suit :

- Benjamin PIAT : Association La Fabrik Acoustik 150 €
- DESPRES : Association VIA La Fabrique 150 €
- Jamie GALLIENNE : Association Let's be Pop 150 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 30 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 30 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-172***

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de 3810 €.

Etablissement	détail demande subvention	Montant
COLLEGE A ET J RENOIR	Déplacement de 50 élèves (dont 8 boursiers) en Italie du 20 au 24 mai 2019	360 €
COLLEGE LA MADELEINE	Déplacement de 18 élèves (dont 3 boursiers) aux Pays-Bas du 18 au 24 mai 2019	150 €
	Déplacement de 23 élèves (dont 2 boursiers) en Espagne du 18 au 25 mai 2019	150 €
COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	Accueil d'élèves espagnols du 06 au 12 mai 2019	150 €
	Accueil d'élèves polonais du 08 au 15 mai 2019	150 €
	Déplacement de 29 élèves (dont 2 boursiers) en Angleterre du 23 au 27 avril 2019	140 €
COLLEGE SAINT-CHARLES	Déplacement de 47 élèves (dont 9 boursiers) en Espagne du 19 au 25 mai 2019	380 €
	Déplacement de 52 élèves (dont 3 boursiers) au Pays de Galles du 19 au 21 mai 2019	260 €
	Déplacement de 52 élèves (dont 4 boursiers) en Italie du 18 au 24 mai 2019	280 €
INSTITUTION MONGAZON	Accueil d'élèves américains du 24 avril au 4 mai 2019	150 €
	Déplacement de 14 élèves (dont 1 boursier) en Allemagne du 13 au 18 mai 2019	220 €
	Déplacement de 50 élèves (dont 2 boursiers) en Espagne du 12 au 18 mai 2019	220 €
LYCEE CHEVROLLIER	Déplacement de 50 élèves (dont 3 boursiers) en Espagne du 1er au 11 mai 2019	460 €
LYCEE JOACHIM DU BELLAY	Déplacement de 34 élèves (dont 1 boursier) en Angleterre du 06 au 12 mai 2019	220 €
LYCEE PRIVE SAINTE-AGNES	Accueil d'élèves espagnols du 27 avril au 04 mai 2019	150 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 30 *(dans l'Ordre du Jour)*

LYCEE SACRE-CŒUR-LA-SALLE	Accueil d'élèves polonais du 28 avril au 04 mai 2019	150 €
LYCEE-COLLEGE DAVID D'ANGERS	Déplacement de 22 élèves (dont 1 boursier) en Espagne du 17 au 24 mai 2019	220 €
TOTAL		**3810 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2012-112 du Conseil municipal du 26 mars 2012

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Attribue des subventions, versées en une seule fois, à chaque établissement scolaire d'un montant prévisionnel total de 3810 €, détaillé comme suit :

- 360 € au Collège A et J Renoir
- 300 € au Collège la Madeleine
- 440 € au Collège Saint-Augustin
- 920 € au Collège Saint-Charles
- 590 € à l'Institution Mongazon
- 460 € au Lycée Chevrollier
- 220 € au Lycée Joachim du Bellay
- 150 € au Lycée Sainte-Agnès
- 150 € au Lycée Sacré-Cœur-la-Salle
- 220 € au Lycée-collège David d'Angers

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 31 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 31 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-173***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Halle de tennis Jean Bouin - Réfection de la couverture et renforcement de la charpente - Protocole d'accord transactionnel - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection de la couverture de la halle de tennis Jean Bouin.

Les marchés ont été décomposés en 4 lots et attribués pour un montant de 240 544,15 € HT.

Le lot n° 2 « désamiantage couverture plaques fibro ciment » a été attribué à EBM pour un montant de 85 131 € HT.

La réception des travaux était assortie de réserves, dont la levée était soumise à l'application d'une réfaction de 21 350,43 € HT sur le montant du marché, les travaux relatifs à ces réserves ayant dû être confiés à une autre entreprise.

Le titulaire du marché a contesté le montant total de la réfaction, et à la suite d'une négociation, un compromis a été trouvé : la réfaction initiale de 21 350,43 € HT est finalement ramenée à 17 228,00 € HT.

Ce compromis doit être formalisé par un protocole d'accord signé par les deux parties, qui sera joint au Décompte Général Définitif du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec EBM dans le cadre la réfection de la couverture de la halle de tennis Jean Bouin,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 32 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 32 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-174***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Stade André Bertin - Extension et création de locaux sportifs - Marchés de travaux - Demande de subvention

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif associatif, la Ville d'Angers s'est engagée dans un programme de rénovation d'une partie des locaux du stade André Bertin afin d'améliorer les conditions d'accueil des nombreux licenciés.

En effet, le développement des deux clubs de football résidents implique une augmentation des capacités d'accueil des licenciés. Aussi, il convient de créer 8 nouveaux vestiaires et des locaux techniques annexes (chaufferie, local technique, locaux rangement, etc.).

Ces nouveaux aménagements viendront compenser et remettre à niveau les anciens vestiaires situés route de la Meignanne sur une parcelle vendue en 2018.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 673 000 € HT (valeur Janvier 2019).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Une subvention pour un montant aussi élevé que possible, est également sollicitée auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Sollicite auprès de la Fédération Française de Football une subvention pour un montant aussi élevé que possible au titre de ce dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 33 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 33 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-175***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Sports de la Baumette - Boulodrome - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de requalifier le Parc des sports de la Baumette afin de mieux répondre aux attentes des usagers en matière de pratiques de loisirs et de sports.

Dans ce cadre, il a été décidé la construction d'un boulodrome comprenant 16 terrains couverts et 48 terrains extérieurs ainsi que des espaces logistiques et de convivialité.

Les marchés de travaux ont été décomposés en 12 lots et attribués pour un montant de 960 657,64 € HT. Il convient de conclure une troisième série d'avenants pour travaux modificatifs et complémentaires, répartis comme suit :

- Lot n° 1 « terrassement - VRD – espaces verts » pour un montant de 25 805,11 € HT
- Lot n° 3 « MOB (murs à ossature bois) et charpente bois – bardage bois » pour un montant de 637,20 € HT
- Lot n° 12 « électricité - éclairage - chauffage » pour un montant de 2 412,36 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 1 005 285,35 € HT, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2018-150 du Conseil municipal du 23 avril 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,
Vu la délibération DEL 2019-68 du Conseil municipal du 25 février 2019 autorisant la signature de la première série d'avenants.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 34 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 34 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-176***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Conservatoire à Rayonnement Régional - Aménagement de l'auditorium de la chapelle - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre du développement du Conservatoire à Rayonnement Régional, il a été décidé de rénover l'intérieur de la chapelle faisant office d'auditorium pour les représentations publiques.

Le projet consiste en la création d'un gradin incliné proposant 180 places assises dans des conditions de confort optimales et la mise à niveau du sol de l'ensemble de la chapelle (nef, croisée, transepts, choeur) pour accueillir des configurations variables en nombre de musiciens, auxquels s'ajoutent diverses améliorations pour le public et le personnel comme la création d'un local de rangement des instruments sous le gradin, la création d'une régie technique, et la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la chapelle.

Par délibération du 16 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le montant des travaux, au stade Avant-Projet Définitif, à 262 000 € HT (valeur Juin 2018).

Après analyse des offres et négociation, il est proposé d'attribuer les marchés pour un montant global de 310 395,02 € HT répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	Démolition - Gros œuvre	SOMBAT	68 000,00
02	Charpente bois - Gradins	ANDRE BTP	58 151,98
03	Menuiserie bois	PARCHARD	17 584,22
04a	Cloisons - Doublage	COGNE	12 473,77
04b	Toiles acoustiques	INTERLIGNE DECO	25 812,28
05	Métallerie	ADRION	18 634,06
06	Sols Collés - Peinture - Nettoyage	APB DECORATION	33 486,12
07	Fauteuils de spectacle	SIGNATURE F	26 344,00
08	Electricité courants forts et faibles	EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN	49 908,59
		TOTAL	310 395,02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération DEL 2018-287 du 16 juillet 2018 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 34 ***(dans l'Ordre du Jour)***

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 35 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 35 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-177***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartiers Doutre - Saint-Jacques - Nazareth - Centre-Ville/Lafayette/Eblé, Deux Croix/Banchais, Belle-Beille - Dénominations et prolongations de voies.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

1. Doutre Saint-Jacques Nazareth.

Dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier, il convient de dénommer quatre voies nouvelles

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Camille Lepage (Photojournaliste 1988-2014)	Rue de Nazareth	Rue Sœur Emmanuelle
Rue Sœur Emmanuelle (« Petite sœur des pauvres » 1908-2008)	Rue René La Combe	Rue Camille Lepage
Rue Françoise Giroud (Journaliste 1916-2003)	Rue Sœur Emmanuelle	Rue Camille Lepage
Rue Camille (1897-1936) et Jean(1902-1996) Fraysse – Historiens de la Loire	Rue Sœur Emmanuelle	Rue Camille Lepage

2. Quartier Centre-Ville/Lafayette/Eblé.

Dans le cadre de la rénovation des espaces autour de l'église Saint-Joseph, le parvis et deux passages ont été rénovés. Afin de faciliter leur appropriation et leur repérage par les angevins il est proposé de les dénommer.

Voie	Tenant	Aboutissant
Parvis Saint-Joseph	Rue Desjardins	Sans débouché
Passage de la Goutte de Lait	Parvis Saint-Joseph	Rue Saint-Joseph
Passage de la Cure	Parvis Saint-Joseph	Rue Saint-Joseph

3. Quartier Centre-Ville/Lafayette/Eblé.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Cours Saint-Laud une voie nouvelle a été créée le long du parking Saint-Laud 2.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue de la Messagerie	Rue Charlotte Delbo	Sans débouché

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 35 *(dans l'Ordre du Jour)*

4. Quartier Deux-Croix/Banchais

Dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier, il convient de prolonger une voie existante.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Silvia Monfort Comédienne 1923-1991	Rue de la Croix Blanche	Rue de la Croix Blanche

5. Quartier de Belle-Beille

Dans le cadre des évolutions du quartier, il convient de prolonger une voie existante pour faciliter son repérage par les usagers du vélo, et de valider la dénomination d'une ancienne voie privée aujourd'hui intégrée au domaine public.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin des hautes Fouassières	Rue Marie Durand	Rue de Pruniers
Chemin de la Barre	Rue de la Barre	Mail Marcelle Henry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve les dénominations de 9 nouvelles voies et la prolongation de 2 voies, comme énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 36 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-178***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartiers Centre-Ville Lafayette Eblé et Saint-Serge Ney Chalouère - Dénominations de deux voies, d'une esplanade, d'un parc, d'un pont et changement de nom d'une voie existante

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre des deux opérations d'aménagement située en bord de Maine, Cœur de Maine et Quai Saint Serge, des voies et des espaces nouveaux ont été créés.

1. Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère

Décédé en 2016, Edgard Pisani fut un homme politique de haut rang sous la V^e^ République, après avoir été résistant et joué un rôle important dans la libération de Paris en août 1944.

Haut fonctionnaire, il fut plusieurs fois ministre au cours de sa carrière, sous les présidences du général de Gaulle puis de François Mitterrand. Sénateur et député, il siégea au Conseil général de Maine-et-Loire dans les années 60, élu du canton de Montreuil-Bellay.

Edgard Pisani s'est particulièrement investi dans les questions agricoles, où son expertise a été souvent remarquée. C'est d'ailleurs en tant que ministre de l'Agriculture qu'il a inauguré le Marché d'intérêt national (MIN) d'Angers le 12 septembre 1963.

En 2018, il a été décidé de créer une nouvelle voie au sein du MIN. Il est donc proposé au Conseil municipal de baptiser cette nouvelle voie « Rue Egard Pisani », en hommage à l'ancien ministre et élu local.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Edgard Pisani Ministre de l'Agriculture 1918-2016	Rue Cugnot	Rue du Maine

2. Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de Quai Saint Serge, un nouveau parc urbain est créé.

Parc
Parc Saint-Serge

3. Quartier Centre-Ville/Lafayette/Eblé.

L'opération Cœur de Maine a transformé la place de la Poissonnerie, en un mail planté et une nouvelle esplanade en bord de Maine.

Voie	Tenant	Aboutissant
Mail de la Poissonnerie	Rue Baudrière	Rue Plantagenêt
Esplanade Cœur de Maine	Rue Baudrière	Place Molière

4. Quartier Centre-Ville/Lafayette/Eblé.

Afin d'accompagner la transformation de l'ancienne voie bordant la Maine en boulevard urbain, il est proposé de changer le nom de la « voie des Berges ».

Voie	Tenant	Aboutissant
Boulevard de la Maine	Echangeur de la Baumette	Autoroute A11

5. Quartier Centre-Ville/Lafayette/Eblé.

Dans le cadre de la construction de la seconde ligne de tramway, un nouveau pont a été lancé au-dessus de la Maine, permettant le franchissement de la rivière par les rames de tramway, les vélos et les piétons.

Voie	Tenant	Aboutissant
Pont des Arts et Métiers	Avenue des Arts et Métiers	Esplanade Cœur de Maine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve les dénominations de voies, comme énoncé ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 37 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-179***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Quartier Monplaisir - Installation d'un réseau de chaleur - Société Méoréso - Convention - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur sur le territoire d'Angers Loire Métropole a permis d'identifier des possibilités de développement sur différents secteurs de la Collectivité. Ainsi, dans le cadre du projet de réalisation d'une chaufferie centrale et d'un réseau de chaleur sur le quartier Monplaisir à Angers, l'opérateur ENGIE Energie Services a créé, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et Angers Loire Métropole, la Société des Energies Renouvelables de Monplaisir (SEREM) dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables (chaufferie centrale alimentée en biomasse avec chaufferie appoint au gaz).

Afin de permettre la distribution de cette chaleur produite par la SEREM, ce même opérateur ENGIE Energie Services va créer, en partenariat avec ALTER Cités et la SEREM, la Société Méoréso dont l'objet social sera la distribution de chaleur aux abonnés et usagers du quartier de Monplaisir.

Cette société Méoréso aura notamment en charge la réalisation du réseau de chaleur sur ce quartier, le financement, l'exploitation, la maintenance et la fourniture d'énergie aux futurs abonnés.

Pour la réalisation des équipements du réseau de chaleur, la société Méoréso est amenée à occuper le domaine public de la Ville d'Angers et doit se voir autorisée à entreprendre les travaux nécessaires au déploiement du réseau de chaleur sur le domaine public de la Ville.

La société Méoréso et la Ville se sont donc rapprochées afin de définir les conditions d'occupation temporaire du domaine public, selon les modalités suivantes:

1. les conditions d'intervention technique de la société Méoréso sur le domaine public,
2. les conditions d'exécution des travaux sur le domaine public lorsque les travaux devront être mis en œuvre,
3. les conditions d'intervention ultérieures sur l'ouvrage pour leurs entretiens et leurs maintenances,
4. la durée de la convention, prenant fin le 1er octobre 2049,
5. le montant de la redevance fixée à 2,07 € par mètre linéaire de tuyau, valeur 2019 (redevance non soumise à TVA),
6. les conditions de résiliation anticipées de la convention,
7. le retour des biens à la Communauté urbaine au terme de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Méoréso.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 37 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercie 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 38 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 38 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-180***

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

RD 323 Voie des Berges - Liaison Ouest - Département de Maine-et-Loire - Convention d'éclairage public - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Lors du transfert du réseau routier national, le Département de Maine-et-Loire a pris en gestion la RD 323, voie des Berges et liaison Ouest, avec ses équipements. Ces sections sont notamment dotées d'un éclairage public, géré par le Département.

Une convention fixant les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien de l'éclairage avec le Département de Maine-et-Loire a été passée en 2008, pour dix ans, et prorogée d'un an.

Cette convention étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle convention, dans les mêmes termes, avec le Département de Maine-et-Loire, et Angers Loire Métropole.

En effet, depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole s'est vue transférer la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communale, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public. Cependant, pour permettre d'assurer la continuité et la sécurité du service public, les communes continuent à assurer, dans le cadre d'une convention de gestion, au nom et pour le compte d'ALM, la création et la gestion des équipements et services afférant aux compétences précitées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable du Président de la Communauté urbaine

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention financière d'éclairage public de la RD 323 voie des Berges et liaison Ouest avec le Département Maine-et-Loire, et la Communauté urbaine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 39 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 39 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-181***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-251 du 29 mai 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

désignation	quantité	état	prix minimum	mise à prix	budget
Spirales Coil plastique de diamêtre différents	96 boîtes	en l'état	100,00 €	120,00 €	BP
machine servant à mettre les spirales Coil	1	en l'état	75,00 €	90,00 €	BP
taqueuse de papier A4, A3	1	en l'état	100,00 €	250,00 €	BP
Lot 1312 Renault Twingo EG 4991 ZB 49 168000 km	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Lot 1572 Citroen Nemo Fourgon GPL AD 592 KC 100500 km	1	en l'état	550,00 €	850,00 €	BP
Lot 1256 Renault KANGOO FOURGON GPL 74 YW 49 66800 km	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Lot 1524 Citroen Berlingo fourgon GPL 787 ADH 49 94600 km	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Lot 1653 Renault Twingo PH 2 EG BB-794-ZG 119650 km	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Godet de manuscopique + dents neuve (10)	1	en l'état	600,00 €	900,00 €	BP
Dents de godet coté droit TRACTO JCB lot de 2	1	en l'état	5,00 €	8,00 €	BP
Dents de godet coté gauche TRACTO JCB lot de 2	1	en l'état	5,00 €	8,00 €	BP
Dents de godet TRACTO JCB lot de 14	1	en l'état	80,00 €	100,00 €	BP
Pointes Aérateur wiedenmann lot de 26 neuves + 55 30% usure	1	en l'état	120,00 €	190,00 €	BP
Armoire Bureau	1	en l'état	30,00 €	60,00 €	BP
Table double bureau	3	en l'état	20,00 €	40,00 €	BP
Auges grès 1,45 m x 0,50 m	8	en l'état	40,00 €	80,00 €	BP
Meule grès	1	en l'état	30,00 €	50,00 €	BP
Puits. Diamétre 140cm Hauteur 60cm	4	en l'état	50,00 €	100,00 €	BP
Puits. Diamétre 140cm Hauteur 60cm à finir	3	en l'état	20,00 €	50,00 €	BP
Murets 50X100X100	2	en l'état	30,00 €	60,00 €	BP

Murets 80X70X50	4	en l'état	20,00 €	50,00 €	BP
Clefs de musique métal (décor)	3	en l'état	150,00 €	200,00 €	BP
Pergola métal	1	en l'état	120,00 €	200,00 €	BP
Range vélo béton + métal 1,90m de long, 0,70m de large	2	en l'état	50,00 €	90,00 €	BP
Abreuvoir béton. Largeur 65cm, Hauteur 55cm, longueur 3,60 m	1	en l'état	30,00 €	60,00 €	BP
Chaise haute tournante	1	en l'état	10,00 €	15,00 €	BP
Tondeuse KUBOTA W621HTC (1998)	1	en l'état	30,00 €	60,00 €	BP
Tondeuse KUBOTA W621HTC (2001)	1	en l'état	40,00 €	70,00 €	BP
Phytocat (traitement des produits phytosanitaire)	1	en l'état	150,00 €	250,00 €	BP
Jeu oscillant (L'Auto)	1	en l'état	40,00 €	60,00 €	BP
Lot de 5 Panneaux de chantrier AK3 en 1250	1	en l'état	50,00 €	100,00 €	BP
Panneaux de chantrier AK5 en 1250	1	en l'état	10,00 €	20,00 €	BP
Panneaux de chantrier B3 en 1050	1	en l'état	10,00 €	20,00 €	BP
Lot de 5 Panneaux de chantrier B21 en 1050	1	en l'état	50,00 €	100,00 €	BP
Lot de 3 Panneaux de chantrier B21 en 1050 neuf sans trépieds	1	en l'état	30,00 €	60,00 €	BP
Panneaux de chantrier B31 en 1050	1	en l'état	10,00 €	20,00 €	BP
Armoire Métalique grande	5	en l'état	15,00 €	30,00 €	BP
Armoire Métalique petite	1	en l'état	10,00 €	20,00 €	BP
Lot vieux matériels agricole	1	en l'état	300,00 €	400,00 €	BP
Table plexiglass + tube plexiglass	1	en l'état	20,00 €	40,00 €	BP
Lot de 3 Récupérateurs eau de pluie 300 litres plastique	10	en l'état	5,00 €	8,00 €	BP

Lot armoire vestiaires 6 boubles portes + 1 triple portes	1	en l'état	45,00 €	60,00 €	BP
Lot armoire vestiaires 7 boubles portes + 1 triple portes	1	en l'état	50,00 €	65,00 €	BP
statue 1	1	en l'état	20,00 €	40,00 €	BP
statue 2	1	en l'état	15,00 €	30,00 €	BP
lot de 28 bureaux scolaires long.1200 X larg. 900	1	en l'état	150,00 €	250,00 €	BP
1 plan droit grand format plateau verre dépoli 2 pieds alu brossé,1 dessert informatique plateau de verre dépoli assortie, 1 buffet bas assorti décor stratifié à portes battantes, top verre dépoli	1	en l'état	200,00 €	350,00 €	BP
1 plan-retour grand format avec convivialité incluse, finition bicolor noir et merisier	1	en l'état	50,00 €	100,00 €	BP
Sur pantalon de pluie avec bandes réfléchissantes sous blister (1er passage infructueux)	15	neuf	5,00 €	10,00 €	BP
Salopette avec bandes réfléchissantes (1er passage infructueux)	8	neuf	5,00 €	10,00 €	BP
IPads 2 - Formatés et en état de fonctionnement.	238	en l'état	20,00 €	30,00 €	BP
Lot de 95 Potelets fixes gris manganèse 0,80 M	1	en l'état	100,00 €	150,00 €	BP
Panneau de signalisation AK3 1200mm "chaussée rétrecie"	3	en l'état	15,00 €	25,00 €	BP
Panneau de signalisation AK5 1200mm "travailleur"	7	en l'état	15,00 €	25,00 €	BP
Lot de 66 m² Pavé gris 18X18X12	1	en l'état	80,00 €	120,00 €	BP

dénomination	quantité	état	prix minimum	mise à prix	budget
Lot 1375 RENAULT KANGOO FOURGON EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1264 CITROEN JUMPY FOURG EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1265 CITROEN JUMPY FOURG EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1331 RENAULT KANGOO 5 PL EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1339 RENAULT TWINGO EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1424 RENAULT TWINGO EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1427 RENAULT TWINGO EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1323 RENAULT KANGOO 5 PL EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1304 RENAULT TWINGO EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1413 RENAULT KANGOO FOURGON EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1127 RENAULT TWINGO EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1317 RENAULT KANGOO FOURGON EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1370 RENAULT KANGOO 5 PL EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1373 RENAULT KANGOO FOURGON EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1377 RENAULT KANGOO 5 PL EG	1	en l'état	300,00 €	650,00 €	BP
Lot 1231 BENNE TP BRAS LEV 18T	1	en l'état	2 000,00 €	5 000,00 €	BP

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 40 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-182***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Médiation sociale dans les quartiers de la Ville d'Angers - Groupement de commandes avec les bailleurs sociaux - Avenant au marché public - Approbation

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

La Ville d'Angers a mis en place, en tant que coordonnateur, avec Angers Loire Habitat, Immobilière Podeliha, Logi-Ouest et la SOCLOVA un dispositif de Médiateurs de Nuit constituant un service de médiation qui intervient sur une partie de son territoire dans le cadre d'un marché public.

Lors de la séance du 6 novembre 2017, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 1 « service de médiation urbaine en soirée : les médiateurs de nuit à Angers » du marché public de « médiation urbaine et sociale sur Angers » à la société MEDIACTION pour un montant global et forfaitaire de 365 490 € HT.

La durée du lot 1 est de 2 ans fermes à compter du 1e janvier 2018, renouvelable une fois pour un an supplémentaire.

La conclusion d'un avenant est nécessaire pour préciser que le montant global et forfaitaire est un montant annuel et permettre ainsi la prise en compte des paiements par douzième.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017
Vu la délibération DEL-2017-313 du 19 juin 2017 par laquelle le Conseil municipal a autorisé la création du groupement de commandes et la signature du marché de médiation urbaine et sociale sur Angers

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 novembre 2017,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes constitué sur la base d'une convention du 10 juillet 2017 à signer l'avenant n°1 au marché de médiation urbaine et sociale sur Angers et tout avenant ultérieur au marché dès lors qu'il sera sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 41 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 41 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-183***

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 - Patrimoine arboré - Sensibiliser les Citoyens - Fransylva - Convention d'animation - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur : Isabelle LE MANIO,

EXPOSE

Par délibération du 29 janvier 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un schéma directeur de végétalisation de la ville, décliné en trois grands volets dont l'un est consacré au patrimoine arboré avec notamment pour objectif de conforter et de continuer à développer le patrimoine paysager arboré autour de création de coupures vertes boisées.

Ainsi, dès 2019, des espaces boisés seront créés en périphérie d'espaces urbains de la Ville, ou en confortement de boisements existants, avec des plantations de jeunes plants d'essences végétales locales adaptées au réchauffement climatique.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes. L'une des conséquences de ce mode de vie est que les habitants sont de plus en plus déconnectés de la nature. Il est donc important d'aider l'ensemble de la population, et en particulier les enfants, à prendre conscience de l'importance des forêts et des arbres afin de les rapprocher de la nature.

La Ville souhaite, dans ce cadre, assurer une mission pédagogique forte auprès des Angevins afin de les sensibiliser aux différentes fonctions de son patrimoine arboré selon sa nature (alignements, boisements et forêts, arbres remarquables…) et à la nécessité d'en réaliser une gestion dynamique, adaptée et adaptable à l'évolution des paysages urbains et périurbains.

Compte tenu de la richesse de son patrimoine arboré, la Ville se doit en effet de proposer aux habitants la découverte du rôle essentiel des arbres en zone urbaine et périurbaine :

- ils réduisent les effets de la pollution en purifiant l'air ambiant, ils absorbent les gaz polluants et captent le carbone et les fines particules en suspension dans l'air et enfin produisent l'oxygène,
- ils protègent la structure des sols limitant leur appauvrissement et les risques d'érosion, ils préservent la qualité de l'eau et régulent l'eau qui y séjourne,
- ils jouent un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité ordinaire,
- ils apportent une ponctuation indispensable aux paysages angevins et procurent de l'ombre avec une forte contribution à la réduction des îlots de chaleur urbains.

Fransylva est un syndicat professionnel qui regroupe des sylviculteurs qui sont soucieux de mener leur activité en respectant les équilibres naturels et qui promeut une gestion responsable et durable des ressources et de l'environnement de la forêt. Cette structure travaille notamment en partenariat avec l'association Pan European Forest Certification (PEFC) qui a pour ambition de préserver les forêts.

La Ville d'Angers souhaite organiser en partenariat avec Fransylva des ateliers pédagogiques, afin de présenter aux citoyens de tous âges une animation pédagogique des surfaces boisées urbaines et périurbaines dans un souci commun de sensibilisation sur les enjeux environnementaux mais également économiques et sociaux du patrimoine arboré.

Fransylva assure l'animation de deux campagnes pédagogiques par an composées de huit journées avec des ateliers-visites proposés aux habitants dans les forêts et boisements urbains et périurbains, organise et encadre des parcours de découverte dédiés aux centres de loisirs, aux associations et aux collectifs d'habitants. Un temps fort est réservé à la semaine internationale des Forêts en écho à la Journée Internationale des Forêts qui a été établie par résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui est célébrée chaque année le 21 mars.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 41 ***(dans l'Ordre du Jour)***

La Ville d'Angers verse une subvention annuelle de 4000 € au titre de sa participation à l'action menée par Fransylva. La collectivité assure l'ingénierie de l'organisation et la programmation des animations.

La Ville d'Angers et Fransylva établissent par convention, d'une durée d'un an reconductible deux fois, les engagements réciproques pour l'organisation de ces ateliers-visites pédagogiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat pour l'organisation des animations pédagogiques sur le patrimoine arboré avec Fransylva.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Autorise le règlement des différentes factures liées à l'organisation des animations.

Attribue une subvention annuelle de 4000 € à Fransylva.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 42 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 42 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-184***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Révision Générale - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du 12 mars 2018, Angers Loire Métropole a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant une partie de son territoire. En effet, depuis l'arrêt de projet du PLUi en décembre 2015 et son approbation le 13 février 2017, le territoire de la Communauté urbaine a évolué avec l'intégration des communes de Pruillé et de Loire-Authion.

Or, le PLUi doit couvrir l'intégralité du territoire de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) compétent. Cette révision générale, prescrite par une délibération de la Communauté urbaine du 12 mars 2018 a donc pour objectif premier d'élargir le PLUi aux communes ayant récemment intégré Angers Loire Métropole afin de disposer d'un document unique sur l'ensemble du territoire communautaire et de prendre en compte les créations récentes de communes nouvelles.

Le PLU intercommunal comporte un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un Programme d'Orientations et d'Actions déplacements/habitat, un règlement, des documents graphiques et des annexes.

Le PADD est la traduction de l'ambition de la Communauté urbaine pour organiser et développer son territoire. C'est la clé de voute du document d'urbanisme. Conformément aux dispositions légales, les orientations du PADD doivent donc donner lieu à un débat au sein de l'instance communautaire ainsi qu'au sein de chacune des instances communales.

Il est donc proposé d'ouvrir les débats au vu du document projet qui a été transmis dans son intégralité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-5 et L.153-12,

Considérant le projet de PADD proposé,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Prend acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 43 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 43 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-185***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville Lafayette - Place du Ralliement - Rue Chaussée Saint-Pierre - Grand Théâtre - Volumétrie - Régularisation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

A la suite d'un état précis réalisé par un géomètre-expert, lors de la vente de l'immeuble voisin du Grand Théâtre à Angers, situé Place du Ralliement et rue Chaussée Saint-Pierre, il est apparu que la réalité physique des bâtiments (immeuble privé et théâtre) ne correspondait pas à la réalité cadastrale et qu'un empiètement/imbrication se devait d'être régularisé. En effet, une petite partie du bâtiment (sur chaque niveau) empiète sur la parcelle cadastrale appartenant à la Ville qui supporte le Grand Théâtre.

Un projet d'Etat Descriptif de Division en Volumes (E.D.D.V) faisant état de la répartition des étages entre la parcelle cadastrée section BV n°5 (Immeuble privé) et BV n°6 (Ville d'Angers) est soumis à approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

Considérant le projet d'Etat Descriptif de Division en Volumes

DELIBERE

Approuve la division en volumes proposée dans le document dénommé Etat Descriptif de Division en Volumes au droit de la parcelle BV n°6, et qui sera réitérée par acte notarié, aux frais du propriétaire de l'immeuble cadastré BV n°5.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cette régularisation.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 44 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 44 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-186***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville Lafayette - Rue Plantagenêt - Hôtel de la Godeline - Résiliation du bail emphytéotique

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par acte notarié du 6 mars 1986, l'Hôtel de la Godeline, situé 73 rue Plantagenêt, cadastré section BT n°155 (1 245 m²) et BT n°494 (200 m²) et le volume de la parcelle BT n°495 (5 m²), ont été donnés à bail emphytéotique à la SCI GODELINE pour une durée de 40 années à compter du 1er mars 1986 pour une redevance annuelle de 0,15 €.

Les locaux ont toujours été occupés par des instances viticoles conformément au bail emphytéotique.

La Ville d'Angers a souhaité que cet immeuble emblématique soit remis à disposition des Angevins en reprenant l'usage d'une partie des lieux dont notamment les salles de réunion.

Aussi, la Ville d'Angers ayant émis le souhait d'occuper une partie des biens donnés à bail, des discussions ont été engagées afin de mettre fin au bail et de conclure avec la SCI GODELINE une convention de mise à disposition pour une partie seulement des locaux. Un projet de convention est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une prochaine décision du Maire.

Cette résiliation du bail emphytéotique est proposée aux conditions suivantes :

- Résiliation sans versement d'indemnités
- Les biens reviennent au bailleur automatiquement tel qu'indiqué aux clauses du bail

La résiliation est soumise à plusieurs conditions suspensives dont la suivante : que le bailleur et le preneur aient signé une convention de mise à disposition de la partie du site qui a été convenue entre la Ville d'Angers et la SCI Godeline.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale de résiliation signée par le représentant de la SCI Godeline étant indiqué que les frais notariés seront pris en charge par moitié par la Ville d'Angers et par la SCI Godeline.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mars 2019
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant la promesse unilatérale de résiliation du bail emphytéotique signée par la SCI Godeline

DELIBERE

Approuve la promesse unilatérale portant résiliation du bail emphytéotique consenti à la SCI GODELINE relatif aux parcelles BT n°155, 494 et 495 pour le volume 1, aux conditions indiquées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 44 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cette résiliation.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

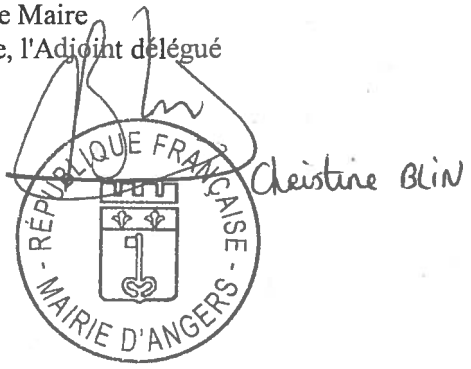

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 45 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON à donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 45 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-187***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - 39 rue Boreau - Déclassement du domaine public

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine menée par la Ville d'Angers, le bien situé 39 rue Boreau à Angers, intégré au Jardin des Plantes, parc ouvert au public, va être proposé à la vente, son occupant ayant libéré les lieux.

Le bien déterminé pour la mise en vente est désormais désaffecté matériellement et une délimitation matérielle a été mise en place pour empêcher l'accès des usagers du Jardin des Plantes.

Il est donc proposé de déclasser du domaine public de la ville d'Angers la parcelle cadastrée section BP n°452p, pour une surface d'environ 1 250 m² selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa mise en vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Constate la désaffectation du bien situé au 39 rue Boreau à Angers et l'assiette foncière située autour du bien, cadastrés section BP n°452p, pour une surface d'environ 1 250 m², en vue de la mise en vente de ce bien.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RETOUR DE FRANCHISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 46 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-188***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine Justices - Stade Raymond KOPA - Bail emphytéotique avec ANGERS SCO - Transfert à la société SCO INVEST - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par acte notarié du 31 mai 2018, la Ville d'Angers a donné à bail emphytéotique administratif le stade KOPA pour une durée de 35 ans à compter du 1er juin 2018 au profit de la société ANGERS SCO. L'un des éléments fondamentaux de ce bail résidait dans la nature du cocontractant : ANGERS SCO, club sportif, utilisateur du stade exclusivement.

ANGERS SCO, pour des raisons juridiques et financières, a demandé l'autorisation à la Ville d'Angers de céder ses droits d'emphytéote à la société SCO INVEST, conformément à l'article 13 du bail emphytéotique administratif.

L'article 13 subordonne la cession totale ou partielle des droits de l'emphytéote à plusieurs conditions dont notamment la subrogation du cessionnaire dans l'intégralité des droits et obligations découlant du bail. De plus, cet article mentionne que l'accord de la Ville d'Angers « est réputé acquis en cas de cession à une société contrôlée par le SCO d'Angers ou placée sous le même contrôle que le SCO d'Angers, la notion de contrôle s'entendant conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du Code de commerce ».

ANGERS SCO a dûment justifié, par courrier en date du 2 avril 2019, que ses relations juridiques avec la société SCO INVEST remplissaient cette condition de contrôle.

Il appartient d'en prendre acte et en conséquence d'autoriser la cession.

Il est rappelé que cette cession étant autorisée en considération des relations de contrôle liant ANGERS SCO à SCO INVEST, toute évolution ultérieure desdites relations ayant pour effet de remettre en cause de remettre en cause la condition de contrôle ainsi définie sera soumise à accord préalable de la Ville et donc à délibération du conseil municipal. Cette clause a pour objet d'imposer le maintien du bail dans le périmètre de contrôle d'ANGERS SCO.

La date d'effet de cette cession de droits sera fixée à la date de signature de l'acte.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de Commerce, article L 233-3,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

Considérant le courrier d'ANGERS SCO du 2 avril 2019 justifiant de la condition de contrôle selon les dispositions du Code de Commerce,

DELIBERE

Autorise, au vu des documents produits par ANGERS SCO et au regard des conditions de l'article 13 du bail emphytéotique administratif du 31 mai 2018, la cession des droits d'emphytéote par ANGERS SCO à SCO INVEST.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 46 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 47 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-189***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - 28 boulevard Jacques Portet - Bail emphytéotique avec la SCI de la Roseraie - Résiliation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers a consenti un bail emphytéotique du 17 avril 2002 au profit de la SCI de la Roseraie pour une durée de 25 ans, sur la parcelle cadastrée section EH n° 169, d'une superficie totale de 1 296 m², située au n°28 boulevard Jacques Portet. Le preneur s'engageait à construire un immeuble de bureaux destiné à accueillir l'ANPE des quartiers sud d'Angers. En cas de départ anticipé de cet organisme avant l'expiration du bail, il s'engageait à affecter les locaux à un établissement public œuvrant dans le domaine de l'emploi. L'ANPE, devenu POLE EMPLOI, a quitté les lieux le 17 mai 2017 et le preneur n'a pas été en mesure de relouer les locaux suivant cette destination prévue.

Le bien, objet du bail emphytéotique, est un ensemble de bureaux d'environ 585 m² sur deux étages ainsi qu'un parking et des espaces verts, occupé actuellement par l'association VIE A DOMICILE.

En accord avec l'emphytéote, il a été décidé de procéder à la résiliation anticipée du bail, moyennant le versement d'une indemnité de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros), en vue d'une revente par la Ville d'Angers à l'occupant actuel, l'association VIE A DOMICILE. Les autres modalités sont définies dans le projet de promesse synallagmatique portant résiliation totale de bail emphytéotique.

Les frais, droits et émoluments seront supportés par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le bail emphytéotique du 17 avril 2002 entre la SCI de la Roseraie et la Ville d'Angers,
Vu l'avis conforme du Service Local du Domaine en date du 7 mai 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve le projet de promesse synallagmatique portant résiliation totale du bail emphytéotique consenti à la SCI de la Roseraie le 17 avril 2002 relatif à la parcelle cadastrée section EH n°169, moyennant une indemnité de résiliation de 180 000 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la résiliation du bail emphytéotique.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 48 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 48 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-190***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Roseraie - 28 boulevard Jacques Portet - Cession d'un ensemble immobilier

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de résilier le bail emphytéotique du 17 avril 2002 au profit de la SCI de la Roseraie au droit de l'ensemble immobilier situé 28 boulevard Jacques Portet à Angers, en vue de le revendre à l'occupant actuel, l'Association VIE A DOMICILE.

Cet ensemble immobilier est cadastré section EH n°169 et a une superficie cadastrale de 1 296 m². Il est composé d'un ensemble de bureaux d'environ 585 m² sur deux étages ainsi qu'un parking et des espaces verts. Il est occupé actuellement par cette association.

La cession au profit de l'Association VIE A DOMICILE, ou toute personne morale substituée s'effectuera au prix de 600 000 € (six cent mille euros). Elle est assortie de plusieurs conditions suspensives dont notamment :

- La signature au plus tard le 31 juillet 2019 de l'acte authentique de résiliation du bail emphytéotique du 17 avril 2002 entre la Ville d'Angers et la SCI de la Roseraie
- L'obtention d'un financement bancaire ou extra bancaire dont les éléments sont détaillés dans le projet de promesse de vente

Les autres modalités sont définies dans le projet de promesse synallagmatique de vente.

Les frais, droits et émoluments seront supportés par l'Association VIE A DOMICILE ou toute personne morale substituée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis conforme du Service Local du Domaine en date du 17 décembre 2018,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la vente de la parcelle désignée ci-dessus au profit de l'Association VIE A DOMICILE ou toute personne morale substituée, au prix de 600 000 € (six cent mille euros) et modalités définies au projet de promesse synallagmatique de vente.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE D'ANGERS -

Christine BUN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

*Référence : **DEL-2019-191***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Centre-Ville Maine - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°5 - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études générales visant à définir le projet urbain Angers Cœur de Maine et à préciser les conditions de faisabilité technique, administrative et financière des opérations envisagées sur les sites Centre-Ville Maine et Quai Saint-Serge.

Ces études préalables ont par la suite permis de confier à ALTER Public, par le biais de plusieurs mandats d'études et travaux, la réalisation des aménagements programmés sur ces deux sites stratégiques et prioritaires.

Ainsi, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études et de travaux visant à aménager le secteur Centre-Ville Maine (Molière, Poissonnerie, bas de la montée Saint-Maurice, pont de Verdun) identifié comme un des sites prioritaires du projet urbain Angers Cœur de Maine.

Ce mandat a fait l'objet de quatre avenants :
- un avenant n°1 afin de modifier le montant de l'avance dû par la collectivité à l'entrée en vigueur du mandat ;
- un avenant n°2 afin de modifier le programme de travaux, sans modification de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat fixée à la somme de 20 002 500 € HT ;
- un avenant n°3 afin d'autoriser le mandataire à assurer le préfinancement d'une partie des dépenses par recours à un organisme tiers ;
- un avenant n°4 afin de prendre acte de la nouvelle ventilation du bilan financier prévisionnel, sans modification de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat.

Considérant le déroulement de l'opération, il y a lieu aujourd'hui d'envisager la conclusion d'un nouvel avenant ayant pour objet de modifier le programme de travaux afin :
- de retirer la Place Molière et la trémie Molière, dont l'aménagement définitif est transféré à l'opération Tramway Lignes B et C, en raison :
  - du besoin pour le chantier de disposer de la place Molière entre 2020 et 2022, pour réaliser les travaux de station, plateforme tramway et auvents ;
  - du besoin pour le chantier de disposer de la trémie Molière entre 2020 et 2022, pour réaliser les travaux de pose des rails.

- de réaliser des aménagements provisoires sur la place Molière et la trémie Molière, dans l'attente de la réalisation des aménagements définitifs à réaliser par l'opération Tramway Lignes B et C.

Si cette nouvelle ventilation est sans impact immédiat sur l'enveloppe financière prévisionnelle globale du mandat, fixée à la somme de 20 002 500 € HT, un état récapitulatif des travaux en fin d'opération permettra d'ajuster le montant total et définitif du mandat de travaux Centre-Ville Maine eu égard à l'imbrication des projets Centre-Ville Maine et Tramway Lignes B et C.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2016-90 du Conseil municipal du 29 février 2016 approuvant l'avenant n°1,
Vu la délibération DEL-2017-231 du Conseil municipal du 24 avril 2017 approuvant l'avenant n°2,
Vu la délibération DEL-2017-450 du Conseil municipal du 25 septembre 2017 approuvant l'avenant n°3,
Vu la délibération DEL-2019-42 du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 approuvant l'avenant n°4,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 49 *(dans l'Ordre du Jour)*

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°5 au mandat d'études et travaux Centre-Ville Maine confié à ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 50 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 50 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-192***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Coeur de Maine - Site Ligny Jean Turc - Mandat d'études et de travaux confié à ALTER Public - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études générales visant à définir le projet urbain Angers Cœur de Maine et à préciser les conditions de faisabilité technique, administrative et financière des opérations envisagées sur les sites Centre-ville Maine et Quai Saint-Serge.

Ces études préalables ont par la suite permis de confier à ALTER Public, par le biais de plusieurs mandats d'études et travaux, la réalisation des aménagements programmés sur ces deux sites stratégiques et prioritaires.

Ainsi, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public par délibération du 30 mai 2016 un mandat d'études et de travaux visant à réaliser l'aménagement du site Ligny – Jean-Turc situé au pied du château d'Angers. Cet aménagement a pour objectif d'améliorer les accès au bas du centre-ville, d'engager une première étape d'apaisement de la voie des berges dans cette section urbaine à forte valeur patrimoniale et d'améliorer la qualité et la continuité des espaces paysagers des rives et de la promenade Jean Turc.

Considérant que dans le cadre de la concertation liée au plan-programme Rives vivantes menée dans le périmètre du projet Angers Cœur de Maine, il a été défini un plan d'actions visant à :

- Valoriser et diversifier les différents usages de la rivière ;
- Participer à la constitution de continuités douces à l'échelle de l'agglomération ;
- Valoriser la biodiversité et le patrimoine des rives de Maine ;
- Prioriser ensemble les interventions d'aménagement et de programmation afin de composer un projet d'ensemble.

Parmi ces actions, il a été proposé les études et travaux suivants :

- Travaux d'aménagement d'un cheminement bas sous le pont de la Basse-Chaîne rive gauche vers la Baumette (travaux / estimation 120 000 € HT).

Conformément à l'article 11.1 du contrat de mandat, le mandataire propose un avenant nécessaire à la bonne exécution des marchés, et le signera après accord du mandant.

Il apparaît nécessaire d'intégrer au périmètre du mandat « Ligny – Jean-Turc », l'aménagement du cheminement bas vers la Baumette sous le pont de la Basse-Chaîne (rive gauche – Quai du Roi de Pologne).

L'avancement de l'opération permet d'actualiser l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat, pour la porter à 2 040 152 € HT, soit une diminution de 60 000 € HT. Il est proposé que cette somme soit affectée à d'autres études relevant du mandat d'études Angers Cœur de Maine et liées au Plan-Programme Rives Vivantes.

Le montant de la rémunération du mandataire reste inchangé (100 007 € HT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 17 de l'ordonnance du 23 juillet 2015,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

N° 50 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Vu la délibération du 30 mai 2016, approuvant le mandat pour la réalisation des études et travaux dans le cadre du projet Angers Cœur de Maine – Site Ligny – Jean Turc avec ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au mandat d'études et travaux site « Ligny – Jean Turc » confié à ALTER Public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 51 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 51 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-193***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Deux-Croix Banchais - Avenue Montaigne - Imagine Angers - Projet CLIMAX - Dépôt du permis de construire - Autorisation d'accéder au site - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

En 2017, dans la dynamique des grands chantiers qui s'ouvrent sur le territoire et d'une reprise manifeste de l'activité immobilière, la Ville d'Angers a lancé IMAGINE ANGERS, un appel à projets urbains innovants sur six sites angevins emblématiques. IMAGINE ANGERS avait un double objectif : susciter des idées novatrices en matière de programmation et d'usages, et imaginer des projets de construction capables de stimuler l'écriture architecturale à l'échelle de la Ville en veillant à s'intégrer dans le tissu bâti ancien.

Cette démarche était ainsi l'occasion inédite de réfléchir à l'évolution des formes d'habitat, des espaces de travail, des lieux d'échange pour répondre au mieux aux besoins des habitants, des entreprises et des acteurs de la ville, dès aujourd'hui et dans un futur proche.

Les choix du jury se sont portés sur des projets ambitieux, qui seront des symboles forts pour Angers, en terme de contenu et d'architecture : des projets résolument contemporains mais qui s'intègrent avec délicatesse dans le tissu urbain d'Angers, et proposant des parti pris architecturaux, urbains et paysagers audacieux pour mettre en valeur l'identité angevine, notamment autour du végétal.

Pour permettre la réalisation de ces projets immobiliers innovants qui visent à créer des lieux mêlant des usages et des pratiques innovantes, et également à renouveler et valoriser le patrimoine architectural de la ville d'Angers et plus globalement de son agglomération, Angers Loire Métropole a engagé une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En entrée Est de la Ville, sur le site de Montaigne, constitué par les parcelles cadastrées BY 571, 629, 729, 731, 818, 922, 924, toutes propriétés de la Ville d'Angers représentant une emprise d'environ 4650 m², c'est le projet CLIMAX porté par le Groupe Lamotte qui va être développé. Ce secteur occupe une position stratégique en bordure de l'avenue Montaigne qui constitue l'un des axes d'entrée majeurs de la Ville, et présente également une ouverture sur la rue Larévellière qui constitue une rue pénétrante secondaire vers le centre-ville.

Le tissu urbain montre ici l'expression d'une interface urbaine, où se côtoient des maisons de ville des quartiers de faubourgs du XIXème et de grands ensembles d'habitat social de R+4/R+ à R+14/R+15. Ce site est aujourd'hui occupé par le gymnase Valentin Cailleau (qui a vocation à être démoli et dont les activités sportives seront reportées sur d'autres complexes sportifs) et un espace de stationnement peu structuré (qui fera l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public) ; il fait face à la Maison des Arts, édifice de caractère qui abrite notamment le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Le projet CLIMAX a pour ambition de développer, sur environ 9 200 m² de surface de plancher, un projet architectural support de programmes et d'usages innovants. Avec la création d'une ferme urbaine, il prône la possibilité de la présence de la nature productive en ville autour de l'agriculture urbaine. Autour de cette figure emblématique, le projet développe un programme mixte : diversité et mixité de logements, une résidence services séniors, et quelques commerces en rez-de-chaussée et différents espaces partagés générateurs de nouveaux usages.

La mutation de cet espace va contribuer à renforcer la qualité de cette entrée de ville, en accompagnement de l'arrivée des lignes B et C du tramway.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 51 ***(dans l'Ordre du Jour)***

La ferme urbaine contribuera à donner une identité à cette entrée de ville appelée ainsi à devenir une « Porte Verte » en diffusant le long de l'avenue Montaigne le principe d'un kilomètre vert grâce à une occupation des dalles de parking des copropriétés privées par des bacs potagers notamment.

Symbolisée par la ferme urbaine, le projet CLIMAX, s'inscrit bien dans le quartier. L'implantation harmonieuse du projet dans le parcellaire a en effet été recherchée notamment par :

- l'amorce d'une séquence bâtie continue et variée dans son épannelage sur l'avenue Montaigne (4 niveaux de logements, 2 niveaux d'attiques avec des émergences telles que la serre, maison sur le toit...)
- le développement de l'animation urbaine le long de l'avenue Montaigne desservie par le tramway,
- la bonne insertion des nouvelles constructions sur la Larévellière en continuité avec les maisons de villes existantes, avec un effet signal végétalisé,
- l'achèvement de la composition de l'îlot face au tissu des résidences des années 70, et la limitation de l'impact sur les parcelles riveraines par les retraits et la réalisation d'espaces de pleine terre végétalisés
- la bonne organisation des accès et des dessertes : liaison piétonne traversante de l'ilot (fermée au public la nuit), accès distincts pour les résidents et pour les usages techniques/livraisons/stationnements clients.

Le Groupe Lamotte souhaite démarrer le chantier en début d'année 2020, et livrer son opération au 3ème trimestre 2022.

Préalablement à la signature de la promesse de vente pour laquelle les négociations sont en cours, il apparaît donc nécessaire pour ne pas retarder ce projet immobilier innovant, que la Ville d'Angers en tant que propriétaire des parcelles, autorise le Groupe Lamotte à accéder au site pour les études techniques et également à déposer les autorisations administratives (permis de démolir et permis de construire...) nécessaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Autorise le Groupe Lamotte à accéder au site pour les études techniques et sa mise en clôture, et également à déposer les demandes d'autorisations administratives.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-194***

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides de la Communauté urbaine pour le Prêt à Taux Zéro.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le(s) primo-accédant(s) demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	**Adresse du bien subventionné**	**montant de la subvention**
Madame JEANNEAU Amandine	ANGERS, 29bis rue Louis Gain, lot n°26 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame VASCA Florence	ANGERS, 12 rue Sydney Bechet (individuel, ancien H.L.M)	1 500 €
Madame Monsieur SYLLA Marieme et Serigne	ANGERS, Séquence, rue René Oger et rue Jean Bourré, lot n° M08 (individuel, logement neuf)	2 500 €
Madame LUBIN-SAVONNEAU Christelle	ANGERS, Résidence Paul Pousset, 14 cour du Rocher, lot n°52 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Monsieur DERETAR Benoît	ANGERS, My Street, Chemin de la Charnasserie, lot n° C003 (collectif, logement neuf)	2 000 €
	TOTAL	**9 000 €**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 52 ***(dans l'Ordre du Jour)***

La présente délibération porte sur 5 dossiers, soit un montant de 9 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christine BLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 53 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 53 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-195***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

Madame la trésorière Principale d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les états de créances irrécouvrables du budget principal des années 2009 à 2018.

Ces créances concernent :

- des liquidations de biens ou règlements judiciaires clôturés pour insuffisance d'actifs,
- des créances ou redevances à l'encontre de personnes indigentes ou absentes,
- des créances non fiscales inférieures à 15 € dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée, compte tenu de la modicité des sommes en cause,
- des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement ;

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Madame la trésorière Principale d'Angers Municipale, les créances pour un montant de 65 166,76 € (ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette des redevables et ne font pas obstacles à l'exercice des poursuites).

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour un montant de 3 521,02 €

Accepte les remises gracieuses de dettes pour un montant de 752,36 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE - CREANCES ETEINTES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET REMISES GRACIEUSES

1 - CREANCES ETEINTES

	Année de la dette	Montant
SURENDETTEMENT ET DECISION EFFACEMENT DETTES	2012	166,52 €
	2013	166,53 €
	2014	206,37 €
	2015	879,96 €
	2016	693,30 €
	2017	823,72 €
	2018	584,62 €
	TOTAL	**3 521,02 €**

2 -LISTE D'ADMISSIONS EN NON VALEURS

	Année de la dette	Montant
VELOCITE-Liste N°3582340215	2010	136,06 €
	2011	115,56 €
	2012	1 658,85 €
	2013	8 761,30 €
	2014	678,35 €
	2016	78,20 €
	2017	189,30 €
TOTAL		**11 617,62 €**
LOYER - Liste N°3571950215	2014	3 098,56 €
	2015	3 536,12 €
	2016	1 743,08 €
	2018	106,51 €
TOTAL		**8 484,27 €**
FOURRIERE - Liste N°3568950515	2009	338,20 €
	2010	342,20 €
	2011	548,00 €
	2012	553,30 €
	2013	4 570,47 €
	2014	5 174,90 €
	2015	1 066,00 €
	2016	860,90 €
	2017	1 909,61 €
	2018	4 323,21 €
	2019	651,09 €
TOTAL		**20 337,88 €**
TLPE - Liste N°3571740215	2010	56,94 €
	2011	57,88 €
	2012	2 271,68 €
	2013	2 509,66 €
	2014	2 975,58 €
	2015	2 208,35 €
	2016	1 852,71 €
	2018	917,38 €
TOTAL	**TOTAL**	**12 850,18 €**

	Année de la dette	Montant
CENTRE DE LOISIRS / CRECHES - Liste N3617040215	2010	76,80 €
	2013	123,33 €
	2014	1 644,81 €
	2015	374,05 €
	2016	1 257,15 €
	2017	414,70 €
	2018	18,26 €
TOTAL	**TOTAL**	**3 909,10 €**
DIVERS - Liste N°3580940815	2009	52,48 €
	2010	144,51 €
	2011	1 291,64 €
	2012	268,97 €
	2013	1 943,21 €
	2014	2 762,92 €
	2015	276,08 €
	2016	141,62 €
	2017	279,84 €
	2018	806,44 €
TOTAL	**TOTAL**	**7 967,71 €**

TOTAL ADMISSIONS EN NON VALEUR	**65 166,76 €**

3 - Etat des remises gracieuses de dettes

DEBITEUR	N° TITRE	MONTANT
Madame Yvette SUHARD	2019-92	123,73 €
Monsieur Christophe CHEFTEL	2019-565	123,73 €
Madame Gaëlle BOUGHIDA ép. CASSENEUVE	2019-138	123,73 €
LIGOT Pauline	2019-138	136,19 €
Madame MEERSCHMAN Elisabeth	2018-2816	244,98 €
TOTAL		**752,36 €**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 54 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 54 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-196***

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Contrat de Ville - Projet interprétariat médico-social - Association APTIRA - Attribution de subvention - Avenant - Approbation

Rapporteur : Gilles GROUSSARD,

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2020. Ces attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré permettant la réduction des inégalités entre le territoire de l'agglomération et les quartiers prioritaires.

Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projet à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine.

Le comité de pilotage du contrat de ville a décidé d'accorder une subvention de 1 000 euros pour le projet interprétariat-médico-social porté par l'association APTIRA.

La Ville ayant d'ores et déjà signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'association APTIRA, il convient d'adopter un avenant à cette convention pour permettre le paiement de la subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 avril 2019

DELIBERE

Approuve l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de l'APTIRA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Attribue une subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, à l'association APTIRA.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 55 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 55 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-197***

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Angers Cœur de Maine - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Propositions de la commission - Conventions de transaction - Approbation

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, le Conseil municipal a décidé la création d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie. Cette Commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Cette mesure vient compléter les dispositions déjà prises par la Ville d'Angers, en matière d'exonération de droit d'enseigne et de terrasse.

Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés annuellement par délibération. Les délibérations du 30 octobre 2017 ont délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation notamment dans le cadre de l'opération Angers Cœur de Maine. Ainsi, les rues prises en compte au titre de cette opération sont les suivantes :

- Place et rue de la Poissonnerie,
- Rue Plantagenêt jusqu'à la rue Parcheminerie,
- Place Molière : de la 1ère ligne du tram à la rue Plantagenêt,
- Rue Baudrière (de la rue de la Poissonnerie à la rue Millet),
- Rue Baurepaire.

La Commission s'est réunie, le 27 mars dernier, afin d'examiner les demandes formulées à la suite des travaux liés à l'opération précitée, dont la troisième phase s'est déroulée du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018. Six dossiers ont été déposés et tous ont été déclarés recevables. Le montant global des aides que la Commission propose d'accorder s'élève à 48 930 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-365 du Conseil municipal du 17 juillet 2015 approuvant la création de la Commission d'indemnisation amiable des professionnels riverains,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 avril 2019

DELIBERE

Approuve les conventions de transaction à intervenir avec les commerçants.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Attribue les indemnisations aux commerçants comme indiqué dans l'annexe ci-jointe.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 55 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 56 *(dans l'Ordre du Jour)*

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 avril 2019 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 avril 2019
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2019-145), M. Roch BRANCOUR, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ à la DEL-2019-160 et retour à la DEL-2019-174), Mme Caroline FEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Karine ENGEL (arrivée à la DEL-2019-158), M. Benoit PILET, M. Richard YVON, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2019-168), Mme Christine BLIN, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU (arrivée à la DEL-2019-150), Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (arrivée à la DEL-2019-145), Mme Véronique ROLLO, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER (arrivée à la DEL-2019-146), M. Gilles GROUSSARD, Mme Anita GOBERT, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2019-145), M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Chadia ARAB, M. Bruno GOUA, Mme Rachel CAPRON, M. Jean-Marc CHIRON (arrivée à la DEL-2019-146)

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Alexandre VILLALONGA, M. Alain PAGANO, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (de la DEL-2019-161 à la DEL-2019-173)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (jusqu'à la DEL-2019-157)
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2019-169)
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (jusqu'à la DEL-2019-149)
- M. Alexandre VILLALONGA a donné pouvoir à Mme Maryse CHRETIEN
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON (jusqu'à la DEL-2019-145)
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB
- M. Vincent DULONG a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
- M. Jean-Marc CHIRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE (jusqu'à la DEL-2019-145)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Chadia ARAB

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019
N° 56 ***(dans l'Ordre du Jour)***

Référence : ***DEL-2019-198***

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Brevet d'Initiation Aéronautique - Partenariat avec la Base Aérienne 105 d'Evreux - Convention - Approbation

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

Dans l'objectif d'ouverture, de partage des valeurs communes, de civisme et de promotion de l'aéronautique, la Ville d'Angers, et la Base Aérienne 105 d'Evreux ont décidé d'unir leurs efforts afin de permettre aux élèves engagés dans le cursus du Brevet d'Initiation Aéronautique, au sein de plusieurs établissements d'Angers, de parfaire leurs connaissances théoriques par la découverte des aéronefs et des missions de l'Armée de l'Air.

Ainsi, dans le cadre de la cérémonie de commémoration du 08 mai 1945, une exposition statique sera organisée sur l'aéroport d'Angers, dont les modalités pratiques seront coordonnées par la Ville.

C'est pourquoi, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat, sans incidence financière, avec la Base Aérienne d'Evreux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 avril 2019

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à intervenir avec la Base Aérienne 105 d'Evreux.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Christine BLIN

MAIRIE D'ANGERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE